



Jumelages modernes de villes et de communes Dispositifs de soutien et évolutions de la pratique

Andreas Marchetti

Anja Czymmeck (éditrice)

Sous la direction de

Bureau France de la Konrad-Adenauer-Stiftung, Paris.

Maquette et composition : www.kazoar.fr

Crédit de la photo de couverture : photoschmidt/iStock.

Crédits photos : Kontaktstelle CERV, JUGEND für Europa, Jumelage Saint Martin-Igendorf, Deutsch-Französisches Jugendwerk, Philippe Tarrisson, Deutsch-Französische Jugendausschuss, Maison de Rhénanie-Palatinat, Staatsministerium Baden-Württemberg – Franziska Kaufmann, Staatskanzlei Nordrhein-Westfalen - Caroline Seidel-Dissmann, Bundesfoto, Karsten Socher, Fédération des Acteurs Franco-Allemands pour l'Europe, Erik Paul, Comité de Jumelages Angoulême/Villes étrangères, Andreas Marchetti, Frank Peter, Deutsch-Französische Gesellschaft Paderborn - les jeunes, Partnerschaftsverband Rheinland-Pfalz/4er-Netzwerk, Philipp Lerch/KAS.

Traduction : Juliette Cathé, Carmen Lemoigne, Joanne Sanlaville.

Impression : ITF

**En coopération
avec le Fonds
citoyen
franco-allemand**



DEUTSCH-
FRANZÖSISCHER
BÜRGERFONDS
FONDS CITOYEN
FRANCO-ALLEMAND

- 2 — Préface
- 4 — Introduction



Dispositifs de soutien

- 10 — Dispositif de financement
- 26 — Dispositifs d'accompagnement immatériel



Dans la pratique

- 42 — Structures
- 54 — Formats et thématiques



Conclusion



Annexes

Préface

Jumelages modernes de villes et de communes

Ce début de XXI^e siècle réserve bien des défis à l'Allemagne et à la France : la guerre en Ukraine et la multitude de foyers de crise à travers le monde, la montée du populisme, ainsi que les difficultés économiques qui pèsent non seulement sur les deux pays, mais sur l'Union européenne dans son ensemble. Dans ce contexte, un partenariat stable et fiable entre l'Allemagne et la France est plus important que jamais, tel que formalisé pour la première fois à travers le Traité de l'Élysée de 1963.

Les effets et la portée de la coopération franco-allemande se manifestent tout particulièrement dans les jumelages. Ces derniers incarnent la coopération au quotidien, bien au-delà du cadre bilatéral, en contribuant de manière décisive à l'intégration européenne. Du premier jumelage entre Louisbourg et Montbéliard en 1950 jusqu'aux 2 000 et quelques jumelages actuels, ils constituent un instrument essentiel pour la compréhension mutuelle et l'action commune.

En 2019, la fondation Konrad Adenauer, avec le soutien de la Fondation Bernhard Vogel, publiait le guide d'éducation politique « Jumelages de villes et de communes. Structures – Pratique – Avenir dans une perspective franco-allemande », du politologue Andreas Marchetti. Ce guide offrait aux responsables politiques et administratifs locaux, ainsi qu'au monde associatif et aux citoyens engagés dans les jumelages, des encouragements, des conseils et des recommandations pratiques pour renforcer leur action.

Depuis la signature du Traité d'Aix-la-Chapelle en 2019, le nombre de dispositifs de soutien et d'information à destination des acteurs municipaux et de la société civile s'est multiplié. La création du Fonds citoyen franco-allemand a constitué un jalon majeur, permettant de soutenir les initiatives citoyennes durablement et sans bureaucratie superflue, afin de rapprocher davantage encore nos deux pays. À ce titre, le Fonds citoyen est l'un des partenaires privilégiés de la Fondation Konrad Adenauer.

Animée par la volonté d'analyser plus en détail ces nouveaux instruments et dispositifs de soutien, la Fondation a décidé de publier ce nouveau guide sur les jumelages des deux côtés du Rhin, convaincue que les jumelages et l'engagement citoyen constituent le cœur battant de l'intégration franco-allemande et européenne. Pour ce faire, le Bureau France de la Fondation Konrad Adenauer s'est associé au Forum éducatif de Rhénanie-Palatinat, très actif dans le domaine des échanges municipaux et de la coopération régionale entre la Rhénanie-Palatinat et la Bourgogne-Franche-Comté (la première de toutes). Nos deux structures sont en effet unies par l'importance que nous attachons à la participation de la société civile et à la promotion des jumelages, outil clé de la coopération franco-allemande au sens large, ainsi que des échanges concrets entre Français et Allemands en particulier.

La Fondation Konrad Adenauer a donc refait appel au politologue Andreas Marchetti afin de cartographier ces nouveaux instruments au service des échanges communaux et de faire connaître les idées innovantes issues de la pratique du terrain. Qu'il soit vivement remercié pour le travail de recherche, de rédaction et de coordination qui sous-tend ce nouveau guide, qui s'attache à rendre compte des développements récents, des différentes possibilités de financement ainsi que des grandes tendances dans les échanges entre communes françaises et allemandes, voire au-delà, à travers les projets impliquant d'autres pays et régions. Ces aspects sont illustrés de manière très concrète à travers une série d'entretiens menés avec divers acteurs de la coopération communale, offrant ainsi une vue d'ensemble et un véritable guide pratique des ressources disponibles.

Il en ressort clairement que la diversité des dispositifs de soutien contribue à renforcer l'intégration franco-allemande et, par extension, européenne. C'est précisément cette valeur ajoutée qui caractérise, aujourd'hui plus que jamais, les jumelages : à une époque où les défis semblent croître sans cesse, l'Allemagne et la France doivent agir comme moteurs de l'intégration européenne, se rencontrer, échanger, apprendre l'une de l'autre et s'engager ensemble. Cet effort est soutenu par les citoyennes et citoyens qui, à travers leurs projets transfrontaliers, renforcent le sentiment d'appartenance européenne et portent l'Europe vers l'avenir. Dans ce contexte, les jumelages entre communes, villes ou régions ne sont pas des instruments dépassés : ils peuvent au contraire fonctionner de manière très moderne, parfaitement en phase avec leur temps.

Dans cet esprit, chères lectrices et chers lecteurs, nous vous souhaitons une lecture stimulante de notre nouveau guide. Nous espérons qu'il inspirera nombre d'entre vous à s'engager dans les échanges communaux franco-allemands, équipés de nouveaux outils et idées, afin de rapprocher les peuples de part et d'autre du Rhin, et au-delà.

— Anja Czymmeck (éditrice)
Directrice du Bureau France
de la Fondation Konrad Adenauer

— Philipp Lerch
Délégué régional de la Fondation
et directeur du Forum politique
de Rhénanie-Palatinat

« Nous unissons des hommes »

Il existe aujourd’hui près de 2 200 jumelages entre l’Allemagne et la France¹. Chacun d’entre eux est unique, à l’image de la diversité du paysage des jumelages franco-allemands. Des communes et des villages de petite taille entretiennent des relations aussi vigoureuses que celles qui unissent de grandes villes, y compris les deux capitales². Certaines collectivités jumelées des zones frontalières sont quasiment voisines, d’autres sont séparées par plus de 1 000 kilomètres. Les origines de ces jumelages sont tantôt historiques ou politiques, tantôt géographiques ou économiques. Certains liens existent depuis plusieurs générations déjà, tandis que d’autres ont vu le jour ces dernières années seulement.

1. La section allemande du Conseil des communes et régions d’Europe (CCRE) recense actuellement 2 174 jumelages franco-allemands dans une base de données accessible en ligne (dernière consultation : 22/05/2025), tandis que son pendant français, l’Association Française du Conseil des Communes et Régions d’Europe (AFCCRE), recense un total de 2 412 jumelages franco-allemands en 2024, cf. AFCCRE : Les jumelages en chiffres, disponible à l’adresse : <https://www.afccre.org/sites/default/files/Les%20jumelages%20en%20chiffres%20-%202024.pdf>. La divergence entre les bases de données (qui reposent sur des déclarations volontaires) a été signalée depuis longtemps, cf. par exemple Filipová 2015, p. 26 et suivantes.

2. Cependant, l’accord d’amitié et de coopération conclu entre Paris et Berlin en 1987 n’a pas donné lieu à un jumelage, du moins du point de vue parisien, car la capitale française entretient un « jumelage exclusif » avec Rome, cf. dernièrement Ville de Paris 2022.

Quoi qu'il en soit, ces différents formats de jumelage ont tous en commun de faire vivre des relations intercommunales durables. Leur établissement s'accompagne généralement de la signature d'un contrat ou d'une convention de jumelage, dont l'esprit peut se résumer par la formule « Nous unissons des hommes³ », forgée par Jean Monnet, père spirituel de la première Communauté européenne (celle du charbon et de l'acier) pour décrire le processus d'intégration européenne interétatique. Ainsi, l'intégration européenne portée par les Communautés européennes, devenues par la suite l'Union européenne (UE), et les relations transfrontalières entre communes ne sont pas simplement juxtaposées : ce sont deux processus complémentaires. Tout comme Jean Monnet esquissait déjà une vision d'une « Europe des citoyens⁴ », les jumelages inter-européens entre collectivités⁵ visent souvent, de manière explicite, à soutenir à la base le processus d'unification européenne conduit au sommet entre États⁶. Reste à savoir si l'action des jumelages communaux doit être considérée comme une forme de « politique étrangère locale » ou de « diplomatie des villes », c'est-à-dire comme un prolongement communal de la politique étrangère nationale, ou s'ils représentent plutôt une forme « d'europeanisation horizontale », contribuant à « l'émergence d'une société européenne⁷ ».

3. Allocution de Jean Monnet au National Press Club, 30 avril 1952, Washington, disponible à l'adresse : <https://aei.pitt.edu/14364/> (traduction AM).

4. Cf. Möller 2020.

5. Ceux-ci représentent la majeure partie des jumelages des communes européennes.

6. Cette impression, qui ressort des conventions ou contrats de jumelage, n'a pas encore fait l'objet d'une étude empirique approfondie.

7. Cf. Riese *et al.* 2024, p. 240, (citation comprise).

L'objet du présent guide n'est pas de trancher la question, d'autant plus que ces deux dimensions ne s'excluent pas mutuellement, bien au contraire.

Ce qui est certain, c'est qu'après plusieurs cycles de créations (notamment dans le contexte franco-allemand), la dynamique de formation de nouveaux jumelages a nettement ralenti. Il s'en crée encore, mais ils ne constituent plus un phénomène de masse. Si l'on peut parler d'une certaine saturation quantitative⁸, il n'en reste pas moins que la majorité des communes en Allemagne et en France ne sont liées par aucun jumelage, même s'il convient de garder à l'esprit la disparité des données disponibles à ce sujet⁹. On ne peut donc parler que d'une saturation relative : le potentiel de développement demeure important¹⁰, même dans la sphère franco-allemande. En effet, moins d'un cinquième des communes allemandes entretient un jumelage avec une commune française, et la proportion est encore plus faible côté français, en raison du plus grand nombre de collectivités.

L'impression d'une certaine saturation quantitative est renforcée par les plaintes fréquentes et manifestes sur le manque de relève dans les comités de jumelage, les associations franco-allemandes et les autres structures de la société civile qui soutiennent les jumelages¹¹. S'y ajoute souvent l'idée que les jumelages auraient atteint leur objectif premier, à savoir la réconciliation et le rapprochement de la France et de l'Allemagne après la Seconde Guerre mondiale. Leurs activités ou leurs formats ne seraient, par conséquent, plus tout à fait adaptés à notre époque¹². Sans surprise, ces jugements qualitatifs viennent renforcer l'image d'un instrument quelque peu « poussiéreux¹³ ».

8. Cf. Falkenhain/Hoelscher/Ruser 2012, p. 240.

9. La base de données de la section allemande du CCRE recense actuellement des jumelages dans 2 768 communes, sur un total de plus de 10 000 villes et communes en Allemagne ; pour l'année 2024, l'AFCCRE recense 4 329 communes françaises jumelées, sur un total de plus de 30 000 villes et communes en France (voir la note de bas de page n° 1).

10. Par conséquent, les auteurs d'une brochure récemment rééditée par Auslandsgesellschaft.de abordent l'ensemble du cycle de vie des jumelages et continuent de fournir des informations sur leur création, voir : Auslandsgesellschaft.de 2024, pp. 6-13.

11. Cf. Keller 2018, p. 49.

12. Cf. Baasner 2011, p. 9.

13. Comme récemment souligné par le Fonds citoyen franco-allemand, voir <https://www.buergerfonds.eu/aktuelles/blog/staedtepartnerschaften-erfolgsfaktoren>.

Mais cette double-réticence est trompeuse. Depuis quelques années, on observe au contraire un renouvellement du paysage des jumelages communaux : c'est une véritable « renaissance¹⁴ » de l'esprit à l'origine des jumelages qui s'opère actuellement. Ce processus est porté par la conviction que ce type d'échanges demeure essentiel dans l'Europe d'aujourd'hui, ainsi que par la volonté d'actualiser les activités et les formats pour les adapter à nos modes de vie présents et à venir. Ce mouvement, né de la base, est soutenu par une prise de conscience croissante au sommet des structures politiques : celle que les processus sociétaux nationaux et supranationaux trouvent leur expression concrète dans les communes, et que les décisions politiques finissent toujours par se traduire au niveau local. D'où une volonté politique affirmée de permettre aux collectivités et aux acteurs de la société civile de déployer pleinement leur potentiel et de les soutenir dans leurs initiatives. Dans les relations franco-allemandes, cette volonté renouvelée s'est notamment traduite par la signature du traité d'Aix-la-Chapelle en 2019.

Dans ce contexte favorable, les dispositifs de soutien et d'information à destination des acteurs communaux et de la société civile se sont récemment multipliés. Cette évolution est réjouissante, mais la multiplicité des offres peut aussi dérouter les acteurs du terrain. Le présent guide vise donc à fournir un panorama clair des offres de soutien actuelles et à venir pour les jumelages franco-allemands au niveau local. C'est pourquoi les chapitres suivants se concentrent en priorité sur les dispositifs de soutien et la pratique des jumelages. Étant donné que la promotion des échanges communaux repose à la fois sur des ressources matérielles et immatérielles, le guide présente non seulement les possibilités de financement, mais aussi les offres d'accompagnement et de formation proposées par diverses institutions à destination des communes et des structures de la société civile. Par ailleurs, il met en lumière les éléments structurels et thématiques qui, ces dernières années, se sont révélés particulièrement pertinents et fructueux dans la pratique¹⁵. Entre les différents chapitres, plusieurs acteurs institutionnels majeurs du franco-allemand livrent, à travers des entretiens, des témoignages concrets tirés de leur travail et les approches qu'ils adoptent pour garantir la réussite des projets de jumelage.

« Depuis quelques années, on observe au contraire un renouvellement du paysage des jumelages communaux : c'est une véritable « renaissance » de l'esprit à l'origine des jumelages qui s'opère actuellement. Ce processus est porté par la conviction que ce type d'échanges demeure essentiel dans l'Europe d'aujourd'hui, ainsi que par la volonté d'actualiser les activités et les formats pour les adapter à nos modes de vie présents et à venir. »

14. Cf. Baasner 2023, p. 3.

15. Les renvois vers les informations complémentaires sont indiqués directement aux endroits concernés. Dans ces passages, les versions allemande et française du présent document diffèrent inévitablement l'une de l'autre.

« Le potentiel de développement demeure important, même dans la sphère franco-allemande.

En effet, moins d'un cinquième des communes allemandes entretiennent un jumelage avec une commune française, et la proportion est encore plus faible côté français, en raison du plus grand nombre de collectivités. »

01 Dispositifs de soutien -

Les dispositifs de soutien peuvent prendre des formes aussi multiples que les jumelages qu'ils se proposent d'accompagner. Parmi elles, l'aspect financier arrive en tête. Cela vaut aussi bien pour les communes que pour les acteurs de la société civile participant aux jumelages. C'est logique, car la mise en œuvre et la dotation financière d'un jumelage relèvent effectivement des tâches volontaires des collectivités locales, que ce soit en France ou en Allemagne. Or, en raison des contraintes budgétaires dont souffrent de nombreuses communes, la disponibilité des moyens financiers nécessaires n'est pas toujours garantie. Les acteurs de la société civile, généralement organisés en associations, doivent eux aussi composer avec des moyens modestes. Une grande partie de leurs activités repose d'ailleurs sur l'engagement bénévole de leurs membres.

Ces réalités ont également des répercussions sur les pratiques concrètes des jumelages, au-delà des aspects financiers. Dans les petites communes, la gestion d'un jumelage est souvent une activité annexe, confiée à des agents déjà chargés de nombreuses autres missions administratives. De même, les structures associatives locales acquièrent rarement un haut degré de professionnalisation. Dans les deux cas, ces obstacles structurels font qu'il n'est pas toujours aisément de se forger une vue d'ensemble ni d'avoir un accès direct aux informations pertinentes pour la mise en œuvre pratique de ces projets. C'est pourquoi les offres de conseil et d'accompagnement, à destination tant des administrations que des acteurs associatifs, sont tout aussi importantes que la mise à disposition de ressources financières.

Le présent guide s'attachera donc à présenter à la fois les différentes possibilités de financement et les dispositifs d'accompagnement disponibles.

10 Dispositif de financement

22 Entretien avec le Fonds citoyen franco-allemand « Nous voulons favoriser l'engagement de nouveaux acteurs et groupes sociaux »

26 Dispositifs d'accompagnement immatériel

37 Entretien avec la Fédération des Acteurs Franco-Allemands pour l'Europe et la Vereinigung Deutsch-Französischer Gesellschaften für Europa « Nous développons et soutenons un franco-allemand actif »

Dispositif de financement

En signant une convention de jumelage, chaque commune s'engage de fait à lui « donner une réalité bien tangible¹ ». Elle a donc la responsabilité politique d'assurer un financement suffisant, auquel la société civile contribue également. Il est ainsi non seulement légitime, mais tout à fait naturel que les acteurs de la société civile impliqués dans le jumelage puissent compter sur des fonds communaux.

Cependant, malgré un apport important des communes au financement global des jumelages², toutes les activités ne bénéficient pas nécessairement d'un cofinancement, sans parler d'un financement intégral de la part de la commune en question.

Il est donc bien souvent nécessaire de trouver des ressources complémentaires.

1. Reinhard Sommer dans Marchetti 2019, p. 24.

2. Keller 2018, p. 31, estime la part communale à deux tiers, via la mise à disposition de moyens financiers à la fois régulière et liée à des projets spécifiques.

Les associations peuvent, au-delà **des cotisations et des dons**, faire connaître différents aspects du jumelage auprès du public local en organisant des événements : des ateliers créatifs, des cours de langue, des concerts participatifs, des lectures, etc. Cela leur permet de générer des recettes supplémentaires *via les tickets d'entrée ou les frais de participation*. Lors de fêtes associatives ou municipales – semaine franco-allemande, marché de Noël, fête foraine ou vide-grenier – les associations peuvent également renflouer leurs caisses par la vente de spécialités ou produits artisanaux du pays partenaire. Pour que ces initiatives dégagent un bénéfice, l'engagement bénévole est indispensable. La totalité des gains peut ainsi être reversée pour financer les actions du jumelage.

Afin de compléter les ressources municipales et associatives, il est souvent nécessaire **de solliciter des financements tiers**. Ces fonds complémentaires peuvent provenir de sources variées. Le choix du bailleur de fonds approprié dépend avant tout de la nature juridique du demandeur (collectivité territoriale, association, regroupement de particuliers, entreprise, etc.), ainsi que de l'ampleur du besoin de financement, du type de projet envisagé et du délai de préparation. Bien évidemment, plus un projet correspond aux critères d'un organisme financeur, plus les chances d'en obtenir un soutien sont élevées. Parfois, il suffit d'apporter des changements mineurs au projet pour faire une grande différence. Il faut à la fois être prêt à ce genre d'adaptations et capable de présenter le projet de manière adéquate, car les procédures de demande varient souvent d'un organisme à l'autre.

Les dispositifs de financement présentés ci-dessous ne constituent qu'un aperçu du large éventail des aides disponibles et visent avant tout à offrir une première orientation pour le travail de chacun. La diversité des programmes de financement, souvent axés autour de thématiques précises ou limités à certaines zones géographiques, ne peut être évoquée que de manière indicative dans le présent guide.

Programmes européens

Les activités de jumelage entre villes et communes renforcent le sentiment d'appartenance ou « citoyen européen³ ». Elles participent ainsi pleinement à promouvoir l'idéal d'une Europe des citoyens, tel qu'il est inscrit dans plusieurs programmes de financement des institutions européennes.

CERV

Dans le cadre financier pluriannuel actuel, qui vaut pour la période 2021-2027, cet objectif est notamment ancré dans le programme « **Citoyens, Égalité, Droits et Valeurs** » (CERV)⁴. Ce programme vise à soutenir des projets axés sur les valeurs européennes, l'égalité, la participation citoyenne et la lutte contre toute forme de violence (cette dernière étant déclinée au sein du volet thématique dit « Daphné »). Chaque année, une thématique différente est mise à l'honneur, mais les objectifs principaux du programme demeurent la promotion des valeurs européennes consacrées par le traité sur l'Union européenne et le développement d'une société ouverte, démocratique et fondée sur les droits⁵.

Tout organisme public ou organisation à but non lucratif doté d'une personnalité juridique peut déposer une demande de subventionnement. Les structures éligibles peuvent présenter leurs projets en réponse aux appels à propositions publiés régulièrement. Ces appels précisent les objectifs, les dates limites, le type de financement (forfaitaire ou, plus rarement, sur la base d'un plan budgétaire détaillé), ainsi que les conditions d'éligibilité. Comme pour tous les programmes européens, les procédures de demande et de traitement sont très standardisées et réglementées. Elles ont souvent la réputation

3. Keller 2018, p. 1.

4. Cf. ici et ci-après (en partie proche du texte) la présentation du point de contact CERV Allemagne sur <https://www.kontaktstelle-cerv.de/> (et pages afférentes).

5. Cf. également l'article 2 du règlement (UE) 2021/692.

d'être particulièrement complexes. Toutefois, le jeu en vaut la chandelle, le programme CERV disposant d'un budget total de 1,4 milliard d'euros pour la période 2021-2027, avec des subventions accordées qui atteignent souvent plusieurs dizaines ou centaines de milliers d'euros. Des points de contact nationaux informent par ailleurs régulièrement (via leurs sites web, des séminaires ou des ateliers) sur le programme, ses exigences et les appels en cours. Ils accompagnent les demandeurs à toutes les étapes, de l'idée de projet initiale jusqu'à la vérification du dossier final.

**Point de contact français
pour le programme CERV**



*Point de contact CERV à Darmstadt en septembre 2023
à l'occasion des festivités « 25 ans d'EUROPE DIRECT Darmstadt ».
© Point de contact CERV.*

ERASMUS

Le programme Erasmus, lancé en 1987 sous le nom de Programme d'action communautaire en matière de mobilité des étudiants, a été considérablement élargi depuis : sous sa nouvelle appellation **Erasmus+**, il s'adresse aujourd'hui à un public bien plus large que celui de l'enseignement supérieur. Son objectif est de « soutenir, au moyen de l'apprentissage tout au long de la vie, le développement éducatif, professionnel et personnel des personnes dans les domaines de l'éducation et de la formation, de la jeunesse et du sport, en Europe et au-delà, et ainsi de contribuer à la croissance durable, à l'emploi de qualité, à la cohésion sociale, au développement de l'innovation et au renforcement de l'identité européenne et d'une citoyenneté active⁶ ». Pour réaliser ces objectifs, Erasmus+ finance des échanges, séjours, stages et formations continues à l'étranger⁷.

Le programme couvre l'ensemble du champ éducatif de l'école à l'enseignement supérieur, en passant par la formation professionnelle et les offres à destination des adultes, ainsi que les secteurs de la jeunesse et du sport. Dans le cadre financier pluriannuel actuel, une attention particulière est portée aux publics qui n'avaient jusque-là qu'un accès limité à la mobilité, en raison de contraintes individuelles ou de barrières structurelles. Ce principe s'inscrit dans les quatre priorités transversales du programme : inclusion et diversité, environnement et lutte contre le changement climatique, transformation numérique et participation à la vie démocratique. Le programme s'adresse à toute organisation, institution ou établissement proposant des activités dans les trois actions clés d'Erasmus+ : la mobilité individuelle (étudiants, enseignants, apprentis, volontaires, animateurs de jeunesse et jeunes au sens large), la coopération entre organisations et institutions, ainsi que le soutien à l'élaboration des politiques et à la coopération.

6. Art. 3 du règlement (UE) 2021/817.

7. Cf. ici et ci-après (en partie proche du texte) la présentation de la Commission européenne à l'adresse <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/>, ainsi que le portail des agences nationales allemandes à l'adresse <https://www.erasmusplus.de/> (et pages afférentes).

Doté d'un budget de 26 milliards d'euros pour la période 2021-2027, le programme est administré par plusieurs agences nationales ayant vocation à informer et accompagner tout au long de la procédure de candidature⁸.

Portail des Agences Erasmus+ en France



Le Corps européen de solidarité

En France, l'Agence Erasmus+ Jeunesse et Sport, intégrée à l'Agence du Service Civique, est chargée d'administrer le **Corps européen de solidarité**. Ce programme, héritier du Service volontaire européen créé en 1996, a vu le jour sous sa forme actuelle en 2016⁹. Il vise à « faire participer davantage les jeunes et les organisations à des activités de solidarité accessibles [...] dans le but de renforcer la cohésion, la solidarité, la démocratie, l'identité européenne et la citoyenneté active dans l'Union et au-delà¹⁰ ». Doté d'un budget d'un peu plus d'un milliard d'euros pour la période 2021-2027, le programme reprend les quatre priorités transversales d'Erasmus+. Il s'adresse lui aussi particulièrement aux publics ayant moins d'opportunités, auxquels il offre la possibilité de s'engager dans des projets de solidarité¹¹. Les organisations locales peuvent y participer en tant que structures porteuses de projets ou organisations partenaires, mais seules les premières peuvent déposer une demande de financement. Dans les deux cas cependant, il faut au préalable obtenir un label de qualité, ce qui prend un certain temps. Les candidatures doivent en outre respecter des échéances annuelles.

Le Corps européen de solidarité offre trois types d'opportunités aux jeunes de 18 à 30 ans :

- un service volontaire individuel de deux semaines à un an dans le cadre d'un projet d'intérêt général pouvant se dérouler dans n'importe quel État membre de l'UE ;
- la participation à une équipe de volontaires, composée d'au moins cinq jeunes de plusieurs pays, pour une durée allant de deux semaines à deux mois, tout particulièrement s'il s'agit de jeunes ayant moins d'opportunités ;
- la mise en œuvre d'un projet de solidarité local, durant deux mois à un an, permettant aux jeunes de concrétiser leurs propres idées.

Les projets de solidarité peuvent généralement être menés de manière indépendante, les autres types nécessitent le soutien d'une organisation publique ou privée qui leur sert de structure d'accueil ou de détachement. Au-delà de leur utilité concrète, ces échanges de volontaires renforcent souvent les liens personnels entre communes jumelées.

Corps européen de solidarité en France



8. Concernant les avantages, inconvénients et risques spécifiques du programme pour les porteurs de projets, voir Auslandsgeellschaft.de 2024, p. 31 et suivantes.

9. Cf. ci-après (en partie proche du texte) la présentation du point de contact allemand à l'adresse <https://www.solidaritaetskorps.de/> (et pages afférentes).

10. Art. 3 du règlement (UE) 2021/888.

11. Cf. ibid.



© JUGEND für Europa.

— Autres programmes

Enfin, certaines activités et projets menés dans le cadre de jumelages peuvent également être soutenus par des instruments de promotion culturelle, notamment divers programmes de l’Union européenne, y compris ceux déjà mentionnés.

- C'est le cas par exemple du programme **Europe créative**, conçu spécifiquement pour « préserver, développer et promouvoir la diversité et le patrimoine culturels et linguistiques européens¹² ». Pour la période 2021-2027, son budget total s'élève à 2,4 milliards d'euros, et il s'appuie, là encore, sur des bureaux nationaux de contact : le Relais Culture Europe, en France.

Relais Culture Europe
en France



— Dans un guide du financement, également disponible sous forme d'outil numérique interactif¹³, la Commission européenne répertorie par ailleurs tous les autres programmes qui peuvent offrir des subventionnements aux projets menés dans le cadre de jumelages, en raison de leur caractère intrinsèquement interculturel. La Commission y inclut notamment le programme **Interreg**, qui dispose d'un budget global de 8 milliards d'euros répartis entre quatre volets : « transfrontalière entre régions adjacentes pour favoriser un développement régional intégré et harmonieux¹⁴ » (Interreg A), transnationale (Interreg B), interrégionale (Interreg C) et la coopération avec et entre les régions ultrapériphériques de l'UE (Interreg D). Interreg ne s'adresse donc pas à toutes les communes jumelées franco-allemandes, mais il peut constituer une source de financement précieuse pour celles qui se situent en zone frontalière.

Guide du financement
de la Commission européenne
pour les secteurs de la culture
et de la création



12. Art. 3 du règlement (UE) 2021/818.

13. Cf. Commission européenne 2022.

14. Cf. l'article 3 du règlement (UE) 2021/1059, (citation comprise).

Possibilités de financement binationales

L'instrument central de la coopération franco-allemande, depuis la signature du traité de l'Élysée en 1963, est l'**Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ)**. En tant qu'organisation internationale dotée de sièges à Berlin et à Paris, ainsi que de bureaux transfrontaliers à Sarrebruck et Strasbourg, les gouvernements des deux pays ont confié à l'OFAJ la mission « d'approfondir les liens qui unissent les enfants, les jeunes, les jeunes adultes et les responsables de jeunesse des deux pays¹⁵ ».

Avec un budget annuel moyen d'environ 30 millions d'euros, l'OFAJ soutient ainsi un large éventail de programmes adaptés à chaque public : échanges scolaires et universitaires, rencontres de jeunes dans les domaines de la culture, de la musique, du théâtre, du sport ou de la protection de l'environnement, stages et échanges réalisés au cours de formations professionnelles, et cours de langue de toutes sortes. Par définition, les programmes de l'OFAJ s'adressent uniquement aux jeunes de 3 à 30 ans, ou jusqu'à 35 ans pour les apprentis et jeunes professionnels. L'institution se concentre sur plusieurs thématiques prioritaires telles que la participation démocratique et citoyenne (en France, en Allemagne et en Europe), la diversité et la participation, le travail de mémoire et l'éducation à la paix, le sport et la promotion linguistique, mais aussi explicitement les jumelages entre villes et régions. L'OFAJ les décrit même comme faisant partie de ses « fondements ». Les jumelages peuvent servir de cadre à de nombreux programmes, tels que les échanges individuels, le volontariat franco-allemand, les échanges de groupes, etc., et en ont le potentiel pour bien d'autres. L'OFAJ présente l'ensemble de ses programmes sur son site web, qui comprend également un outil de recherche interactif.

Depuis peu, il propose également un guide spécifique pour les jumelages entre villes et régions. Par ailleurs, l'OFAJ dispose d'un réseau décentralisé Points Info OFAJ, gérés par des structures partenaires, qui renseignent localement sur ses activités et programmes d'échange.

30
millions d'euros

budget annuel moyen (OFAJ)

Guide pratique pour jumelages et partenariats régionaux



Des participants à un échange scolaire devant une fresque murale qu'ils ont eux-mêmes réalisée à Oradour-sur-Glane, qui a conclu en 2024, dans le cadre des commémorations du massacre perpétré par les SS en 1944, un pacte d'amitié avec la ville de Hersbruck
© Office franco-allemand pour la Jeunesse.

15. Article 2, paragraphe 1 de l'accord sur l'Office franco-allemand pour la Jeunesse dans sa version de 2005. Cf. ci-après (en partie proche du texte) la présentation de l'OFAJ à l'adresse <https://www.dfjw.org/> (et pages afférentes).

— De la coopération franco-allemande à une dynamique européenne

La coopération franco-allemande n'a pas vocation à être exclusive : elle est étroitement liée à l'intégration européenne. Cela ne se manifeste pas seulement dans le renouvellement du traité de l'Élysée par le traité d'Aix-la-Chapelle¹⁶ en 2019, mais aussi dans l'offre programmatique de l'OFAJ. En effet, ce dernier subventionne également des rencontres trinationales, évolution naturelle face à l'élargissement considérable de l'Union européenne depuis plus de vingt ans et au dynamisme de ses relations de voisinage. L'OFAJ soutient ainsi, dans une logique de « pédagogie de la différence », des rencontres rassemblant des jeunes originaires de France et d'Allemagne et des participants d'autres pays européens, qu'ils appartiennent ou non à l'UE, ainsi que de pays du partenariat oriental et de l'espace méditerranéen. Sur le même modèle, **l'Office germano-polonais pour la Jeunesse (OGPJ)**, fondé en 1991, finance lui aussi des rencontres trinationales. Dans l'esprit d'un triangle de Weimar local, l'OFAJ et l'OGPJ peuvent ainsi promouvoir des rencontres franco-germano-polonaises. Conformément à un accord entre les deux organisations, les projets organisés en France ou en Allemagne sont subventionnés par l'OFAJ, y compris les frais de déplacement des participants polonais. Inversement, les projets se déroulant en Pologne peuvent être financés par l'OGPJ, les frais de déplacement des participants allemands et français étant alors couverts par l'OFAJ¹⁷.

Rencontres trinationales entre la France, l'Allemagne et un autre pays



— Le Fonds citoyen franco-allemand

Bien évidemment, les offices de jeunesse soutiennent avant tout des projets destinés à des participants mineurs ou jeunes adultes. Cependant, les échanges franco-allemands et les activités de jumelage animent les différentes générations sans limite d'âge. De ce constat est née la demande récurrente d'un outil de financement ouvert à tous les publics et simple d'accès, afin de soutenir également les initiatives d'associations franco-allemandes, de comités de jumelage et de collectivités locales¹⁸. C'est à cette fin que la France et l'Allemagne ont instauré le **Fonds citoyen franco-allemand**. Inscrit dans le traité d'Aix-la-Chapelle, il est « destiné à encourager et à soutenir les initiatives de citoyens et les jumelages entre villes¹⁹ ». Opérationnel depuis 2020, le Fonds citoyen est actuellement administré par l'OFAJ. Les deux gouvernements lui allouent désormais un budget annuel de 5 millions d'euros. Les associations (qu'elles relèvent d'un jumelage ou non) et les organisations à but non lucratif peuvent tout aussi bien déposer une demande de financement pour leurs projets que les établissements scolaires et les initiatives citoyennes, y compris les groupes informels sans personnalité juridique.

16. Voir en particulier les articles 1 et 2 du traité entre la République fédérale d'Allemagne et la République française sur la coopération et l'intégration franco-allemandes, 2019. Cf. ci-après (citation comprise) la présentation de l'OFAJ sur <https://www.ofaj.org/les-rencontres-trinationales-de-lofaj>.

17. Cf. Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) / Office germano-polonais pour la Jeunesse (OGPJ) : Subventionnement des projets trinationaux avec des participants de France, d'Allemagne et de Pologne, sans date, disponible à l'adresse : <https://www.ofaj.org/sites/default/files/2024-01/subvention-trinational-france-allemagne-pologne-0.pdf>.

18. Assemblée nationale. Groupe de travail franco-allemand : Compte rendu sténographique de l'audition des experts. Groupe de travail franco-allemand pour la préparation de l'accord parlementaire, 17 mai 2018, p. 42.

19. Art. 12 du traité entre la République fédérale d'Allemagne et la République française sur la coopération et l'intégration franco-allemandes, 2019. Cf. ci-après (en partie proche du texte) la présentation du fonds citoyen à l'adresse <https://www.fondscitoyen.eu/> (et pages afférentes).

Le Fonds citoyen est régi par quatre catégories de financement : les subventions jusqu'à 5 000 € relèvent de la catégorie 1, jusqu'à 10 000 € pour la catégorie 2, et jusqu'à 50 000 € pour la catégorie 3.

Une quatrième catégorie, réservée aux « projets phares », concerne les montants supérieurs à 50 000 €, mais elle n'est actuellement pas ouverte aux candidatures.

Le site du Fonds citoyen regorge d'informations sur toute sa palette de subventionnement et l'ensemble de la procédure de demande, du dépôt de candidature jusqu'au décompte du projet. Il apporte notamment des conseils pratiques concernant les différents aspects à prendre en compte. Les porteurs de projets aspirants peuvent également s'appuyer sur son réseau de référentes régionales et référents régionaux présents de manière décentralisée dans ses institutions partenaires en France et en Allemagne.

Fonds citoyen
franco-allemand



L'objectif principal du Fonds citoyen est en effet d'assurer un soutien aussi large et accessible que possible, en particulier pour les petits projets. Les projets soumis sont évalués selon des critères de sélection rendus publics et reçoivent une note sous forme de points. Plus la subvention visée est importante, plus le seuil de points requis est élevé. Pour les trois premières catégories, le Fonds citoyen peut financer jusqu'à 80 % des coûts éligibles. Les demandes peuvent être déposées tout au long de l'année pour des projets réalisés dans l'année en cours. Les thématiques soutenues peuvent couvrir toute la diversité de la société civile, mais le Fonds citoyen publie aussi régulièrement des appels spécifiques, par exemple à l'occasion de la Journée franco-allemande qui célèbre chaque 22 janvier la signature du traité de l'Élysée en 1963, ou autour d'autres thématiques particulières.

Fonds citoyen franco-allemand

5

millions d'euros
de budget annuel alloué
par les deux États



Projet « Jumelage olympique » en mai 2024
des villes jumelées Saint-Martin-la-Plaine
(Auvergne-Rhône-Alpes) et Igensdorf (Bavière)
© Jumelage Saint-Martin-Igensdorf.

Dispositifs de financement aux niveaux national et régional

Au niveau des gouvernements allemand et français, l'OFAJ et le Fonds citoyen franco-allemand regroupent la majeure partie des mesures de financement destinées aux jumelages franco-allemands. De ce fait, dans de nombreux programmes d'aide publique susceptibles de soutenir des activités de jumelage, le franco-allemand est explicitement exclu, au profit d'un renvoi vers ces deux instruments principaux.

Programmes publics

Cependant, certains **ministères** disposent de programmes de financement pouvant également bénéficier aux jumelages entre villes et communes. Ces programmes ont toutefois tendance à fluctuer dans le temps et à dépendre davantage des priorités politiques du moment, contrairement aux dispositifs institutionnalisés de l'OFAJ et du Fonds citoyen. Il peut néanmoins être utile de se renseigner régulièrement auprès des instances officielles afin d'identifier d'éventuelles opportunités.

Pour une vue d'ensemble complète, il est recommandé de consulter les **bases de données centrales relatives aux aides**, qui répertorient à la fois les programmes européens, nationaux et régionaux. En Allemagne, une telle base de données est alimentée par le ministère fédéral de l'Économie et de la Protection du climat (anciennement ministère de l'Économie et de l'Énergie). En France, la plateforme publique *Aides-territoires*, portée depuis 2018 par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), rassemble toutes les mesures de soutien accessibles aux collectivités. Ces deux outils couvrent l'ensemble de leur territoire national, mais la base française permet d'effectuer des recherches jusqu'à l'échelon d'une commune, tandis que la base allemande propose une recherche par Land. Par ailleurs, il faut savoir que nombre de programmes publics (ou même privés) dans le franco-allemand ne ciblent que les régions partenaires.

Aides-territoires



Les fondations publiques et privées

Les **fondations** publiques et privées constituent également une source fréquente de financement pour les activités de jumelage. Parmi les fondations actives dans le champ franco-allemand, on peut citer :

- la Fondation Hippocrène, créée en 1992 à Paris, qui « soutient la réalisation de projets concrets portés par ou pour les jeunes Européens, dans tous les domaines qui permettent le dialogue et le partage au service d'une citoyenneté européenne commune : culture, éducation, social et humanitaire²⁰ » ;
- la *Famille Mehdorn Stiftung*, fondée en 2005 à Kiel, qui favorise notamment « la communication interculturelle entre l'Allemagne et la France ou d'autres pays francophones²¹ », en parallèle à son soutien à la recherche neurochirurgicale ;
- la RHEIN STIFTUNG FONDATION DU RHIN, créée à Kehl en 2021, qui « a pour objectif de promouvoir la coopération franco-allemande et de soutenir l'intégration des publics en difficulté, dans l'esprit du traité d'Aix-la-Chapelle du 22 janvier 2019²² ».

Pour identifier d'autres fondations ou bourses susceptibles de financer des projets de jumelage, sans qu'ils soient spécifiquement franco-allemands, il existe plusieurs bases de données en ligne. En Allemagne, le *Bundesverband Deutscher Stiftungen* (Fédération allemande des fondations) propose un moteur de recherche permettant d'identifier des fondations et des prestataires de service qui s'adressent à elles : l'accès dit « basic » est gratuit et permet de retrouver toutes les fondations disposant d'un site web.

20. Cf. la présentation de la Fondation Hippocrène sur <http://fondationhippocrene.eu/fondation/>.

21. Présentation de la fondation Famille Mehdorn sur <https://www.mehdorn-stiftung.de/aktivitaeten/foerderung-interkultureller-kommunikation>.

22. Présentation de la RHEIN STIFTUNG FONDATION DU RHIN sur <https://rhein-stiftung.eu/>.

L'accès « plus » est payant et offre des fonctions de recherche avancée, incluant également les fondations sans présence en ligne. Côté français, le Centre Français des Fonds et Fondations (CFF) met lui aussi à disposition un annuaire en ligne (payant) des fondations et fonds actifs. Il renvoie également vers la plateforme YES L'ASSOCIATION, dédiée à la recherche d'appels à projets. La *Deutsche Stiftung für Engagement und Ehrenamt* (Fondation allemande pour l'engagement et le bénévolat) propose elle aussi une base de données permettant de rechercher des programmes de financement et des appels d'offres, tout comme la Fondation de France, qui dispose en outre d'un répertoire en ligne des quelque mille fondations qu'elle abrite.

Outils du Centre Français des Fonds et Fondations



Annuaire des fondations abritées de la Fondation de France



Annuaire des appels à projets des fondations abritées de la Fondation de France



Annuaire des appels à projets et des programmes de la Fondation de France



Les loteries

Outre ces sources, il existe des dispositifs de financement rattachés aux **loteries** en Allemagne et en France, dont une partie des bénéfices est affectée à des causes d'intérêt général, sans lien particulier avec le franco-allemand. En Allemagne, les recettes des loteries publiques sont généralement reversées aux organisations caritatives, bénéficiant ainsi indirectement à la société, selon des modalités assez variables d'un Land à l'autre. En parallèle, plusieurs loteries sociales, telles que *Aktion Mensch*, la *Deutsche Fernsehlotterie* (loterie de la télévision allemande), la *Deutsche Postcode Lotterie* (loterie allemande des codes postaux) ou encore la *Glücksspirale* (spirale de la chance), attribuent directement des financements à des initiatives ou projets concrets. Toutes les loteries autorisées, qu'elles soient publiques ou privées, sont répertoriées sur la *Whitelist* (liste blanche) de la *Gemeinsamen Glücksspielbehörde* (l'Autorité commune pour les jeux d'argent) des *Länder*, qui constitue un outil de vérification officiel. En France, les bénéfices de la Française des Jeux (FDJ), entreprise partiellement publique, alimentent la Fondation FDJ UNITED, à laquelle les porteurs de projets peuvent également s'adresser directement pour obtenir une aide.

Fondation FDJ United



Bundesfreiwilligendienst et le Service Civique

La plupart de ces dispositifs reposent sur une logique de projet, c'est-à-dire qu'ils financent des actions ponctuelles. En dehors des subventions régulières que les communes accordent aux comités ou associations de jumelage, les aides institutionnelles permanentes sont extrêmement rares. Étant donné que les actions des collectivités territoriales et des acteurs de la société civile dépendent notamment de leurs propres ressources humaines, le **Service civique** français et le **Bundesfreiwilligendienst** allemand (Service fédéral volontaire) offrent une autre forme d'appui (tout comme le Volontariat franco-allemand, mais ce dernier est exclusivement axé sur les formats d'échange) : ils permettent aux collectivités, associations et autres structures d'intérêt général de renforcer temporairement leurs effectifs grâce à l'accueil de volontaires, qu'il s'agisse de leurs équipes à temps plein, à temps partiel ou même bénévoles. Pour cela, il faut tout d'abord être agréé comme structure d'accueil.

En Allemagne, les volontaires sont engagés pour une durée de 6 à 18 mois et reçoivent une indemnité mensuelle de la part de la structure d'accueil, ainsi que d'autres prestations²³. Ces prestations sont prises en charge (au moins partiellement) par le *Bundesamt für Familie und civilgesellschaftliche Aufgaben* (Office fédéral de la famille et de l'engagement civique). En France, la durée du Service civique varie de 6 à 12 mois²⁴. Les volontaires reçoivent une indemnité mensuelle versée par l'État, complétée par une prestation de subsistance fournie par la structure d'accueil. Dans les deux cas, l'aide publique accordée aux volontaires revient indirectement à un soutien financier aux organismes d'accueil.

Service Civique



Financements communaux et financement participatif

Au niveau local, les communes elles-mêmes ne sont pas les seules à pouvoir contribuer au financement de leurs jumelages : d'autres acteurs implantés sur le territoire peuvent y participer. En Allemagne, les **fondations citoyennes** locales revêtent souvent une importance particulière, tandis qu'en France, ce type de structure est plus rare. Dans les deux pays, en revanche, le **parrainage par des entreprises locales** ou des **clubs service** (tels que Lions Club, le Rotary Club, etc.) est une pratique répandue. Ces coopérations reposent avant tout sur un réseau local fort, et leur pérennité dépend étroitement de la situation particulière de chaque commune.

Un accès plus homogène et régulier aux ressources locales est assuré par les **Sparkassen** (caisses d'épargne publiques) en Allemagne. En vertu des lois régionales sur les caisses d'épargne en vigueur dans les *Länder*²⁵, celles-ci sont tenues de remplir une mission d'intérêt public, et leurs bénéfices doivent être utilisés à des fins d'intérêt général. Les *Sparkassen* sont donc largement engagées dans le mécénat et soutiennent de nombreux projets et associations, souvent par le biais de leurs fondations locales. Les **Genossenschaftsbanken** (banques mutualistes et coopératives) jouent un rôle similaire : elles sont fortement ancrées dans le maillage local et ouvertes aux demandes de financement, bien qu'elles ne soient pas légalement soumises à une obligation d'utilité publique. En France, il n'existe pas d'équivalent juridique exact à la mission d'intérêt général des *Sparkassen*, mais les banques mutualistes et coopératives françaises se distinguent elles aussi par leur ancrage régional et leur engagement local.

23. Cf. ici et ci-après la présentation du service fédéral volontaire sur <https://www.bundesfreiwilligendienst.de/> (et pages afférentes).

24. Cf. ici et ci-après la présentation du Service Civique sur <https://www.service-civique.gouv.fr/> (et pages afférentes).

25. Hambourg est le seul *Land* à ne pas disposer de loi relative aux caisses d'épargne, car la *Hamburger Sparkasse* est une caisse d'épargne indépendante sous forme de société anonyme.

Côté allemand, ces institutions financières proposent aussi des **plateformes de dons en ligne** permettant de collecter des fonds pour des projets d'utilité locale ou régionale : les *Genossenschaftsbanken* ont développé la plateforme *Viele schaffen mehr* (« Ensemble on accomplit bien davantage »), tandis que les *Sparkassen* exploitent la plateforme *WirWunder* (« Nous miracles »). Ces établissements bancaires assurent ensuite souvent eux-mêmes un cofinancement complémentaire des projets plébiscités. Les *Sparkassen* gèrent cette plateforme en coopération avec betterplace.org, la plus grande plateforme allemande de dons en ligne²⁶. Sur cette dernière, comme sur d'autres telles que Startnext, il est possible de présenter un projet, de le promouvoir et de collecter des contributions, indépendamment du lieu d'implantation.

En France, les banques n'exploitent pas de plateformes équivalentes, mais plusieurs sites indépendants remplissent des fonctions similaires : HelloAsso, Leetchi ou Ulule. Parmi eux, HelloAsso se distingue : au-delà de la collecte de dons, elle offre tout un panel de services numériques destinés aux associations et porteurs de projets pour faciliter leurs actions.²⁷

Plateforme de dons
HelloAsso



Plateforme de dons
Leetchi



Plateforme de dons
Ulule

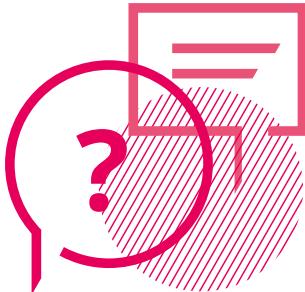


Plateforme de dons
KissKissBankBank²⁷



26. Selon la présentation de *WirWunder* sur <https://www.wirwunder.de/was-ist-wirwunder>.

27. KissKissBankBank appartient à Ulule depuis décembre 2024.



Entretien avec le Fonds citoyen franco-allemand

« Nous voulons favoriser l'engagement de nouveaux acteurs et groupes sociaux »

— Benjamin Kurc

Responsable du Fonds citoyen franco-allemand

Avec le traité d'Aix-la-Chapelle, l'Allemagne et la France se sont engagées à constituer le Fonds citoyen franco-allemand. Benjamin Kurc, son responsable, revient sur les premières années du Fonds citoyen et sur celles à venir.

Dès le départ, l'une des exigences principales du Fonds citoyen franco-allemand, c'était de permettre aux petits projets de bénéficier d'une aide simple d'accès. Qu'est-ce qui différencie le Fonds citoyen d'autres outils de financement, et comment est-il perçu ?

Benjamin Kurc : Le maître-mot pour nous, c'était la facilité d'accès : à l'inverse d'autres outils financiers, les aides et la procédure de candidature du Fonds citoyen sont très simples. Nous travaillons avec onze critères, consultables en ligne,

et un système de points. Nous évaluons les projets sur cette base et leur attribuons la catégorie correspondante. Plus la catégorie (c'est-à-dire le montant de la subvention) est faible, moins le nombre de points pour y prétendre est élevé. De surcroît, le Fonds citoyen soutient des projets sur l'année entière. La flexibilité permise lors du dépôt des demandes de subventions (jusqu'à six semaines avant le début du projet) correspond à la réalité de nombreux porteurs de projets, qui n'ont pas de visibilité des mois à l'avance. Dès le début, notre objectif était de limiter

au maximum les obstacles administratifs et techniques pour les projets franco-allemands. Nous voulions que toutes les personnes avec les idées et le dynamisme nécessaires puissent les concrétiser, sans perdre du temps et de l'énergie sur des formulaires fastidieux.

Une autre caractéristique de l'accessibilité de ce fonds, c'est que nous n'imposons pas à la société civile d'agenda venu d'en haut. Bien sûr, les projets doivent correspondre à nos lignes directrices. Nous lançons également régulièrement des appels à contributions thématiques, pour encourager les acteurs du franco-allemand à explorer d'autres sujets et pour inciter d'autres acteurs à s'engager dans le franco-allemand. Quoi qu'il en soit, sur les plus de 3 500 projets subventionnés par le Fonds

...

••• citoyen jusqu'à présent, on constate une formidable diversité des thèmes et des formats qui reflète la réalité de la société civile.

Des référents régionaux sont présents dans la quasi-totalité des régions françaises et des Länder allemands. Ils répondent aux demandes de renseignements sur le formulaire de candidature, aident au développement d'un projet ou à la recherche de partenariats.

D'ailleurs, nous nous sommes rapidement rendu compte que souvent, ce sont justement les « petits » projets qui ont un rayonnement particulier, jusqu'à devenir de véritables « projets phares ».

De nombreux fonds misent sur les acteurs à haut potentiel, les leaders de demain, les *stakeholder* et les effets multiplicativeurs. Le Fonds citoyen, lui, a choisi une approche bien plus large. Quelles sont vos attentes ?

Benjamin Kurc: La raison d'être du Fonds citoyen est définie dans le traité d'Aix-la-Chapelle : rapprocher davantage encore nos deux peuples. Nous voulons que de nouveaux acteurs et de nouveaux groupes sociaux rallient le franco-allemand, surtout ceux qui n'ont pas encore d'affinité culturelle ou sociale avec le pays partenaire. Bien sûr, nous ne perdons pas de vue les acteurs traditionnels : notre objectif est de les aider eux aussi de façon ciblée à continuer à se développer.

Selon nous, les commémorations, l'apprentissage de la langue ou tout autre grand classique de la coopération franco-allemande ne représentent plus les points de départ obligatoires

pour un échange. À la place, ce sont plutôt les défis et sujets sociaux concrets qui font le lien entre les porteurs de projet dans les deux pays :

l'environnement, la culture mémorielle, la démocratie, la santé, le social, la culture et le sport, par exemple. C'est souvent ensuite, au cours du projet ou même après, que vient l'envie d'en savoir plus sur la langue ou le pays de l'autre. Un effet secondaire positif, en somme.

Ce n'est donc pas « le franco-allemand pour le franco-allemand » qui nous intéresse, articulé autour du processus de réconciliation, mais bien l'élaboration d'un socle social commun. C'est ainsi qu'on crée un rapprochement et une cohésion entre les citoyennes et les citoyens des deux pays, qui s'inscrivent dans un vivre ensemble tourné vers l'avenir.

Le traité d'Aix-la-Chapelle accordait déjà une attention particulière aux jumelages, qui entrent dans le champ de financement du Fonds citoyen. Non seulement la majorité des projets subventionnés par le Fonds citoyen sont menés dans le cadre d'un jumelage, mais en plus, avec les Jumelages de demain¹, vous proposez désormais un programme d'accompagnement dédié aux jumelages. Qu'est-ce qui vous a poussé à

Benjamin Kurc: Les jumelages entre communes font partie des plus anciennes formes de participation civile et sociale visant au rapprochement franco-allemand.

11

Critères de sélection

On peut l'affirmer sans risque : les gens n'ont pas attendu les traités ! Parmi les premiers jumelages, par exemple entre Louisbourg et Montbéliard en 1950, ou même entre Paderborn et Le Mans en 836 (!), nombreux sont ceux qui existaient déjà avant le traité de l'Élysée.

Pour de nombreuses personnes, les jumelages représentent un pont vers d'autres cultures. Pour de nombreuses communes, ce sont des fenêtres sur le monde. Ils permettent d'acquérir des expériences individuelles et de faire des rencontres. En ce sens, ils définissent le cœur et la direction à prendre de « l'Europe des communes » qui se veut proche des citoyennes et des citoyens.

Dans le même temps, une question épineuse se pose : comment continuer à porter les jumelages à l'avenir ? Ou en d'autres termes : quelles sont les personnes qui vont s'engager dans ce projet ? Et quel rôle les jumelages ont-ils à jouer dans l'Europe du XXI^e siècle ? Le programme « Jumelages de demain » vise à convaincre de nouveaux acteurs, à sensibiliser le grand public et à s'emparer de sujets importants et de nouveaux formats.

1. Voir plus loin la partie Structures binationales dans le sous-chapitre Dispositifs d'accompagnement immatériel.



••• Les Jumelages de demain en sont désormais à leur seconde édition. Que retirez-vous du programme, mais surtout qu'en retirent les acteurs communaux impliqués ?

Benjamin Kurc: Au Fonds citoyen, nous nous sommes rendu compte à nouveau de l'importance du soutien financier, mais aussi de l'accompagnement sur le plan conceptuel : bien sûr qu'un projet nécessite de l'argent, mais il a surtout besoin d'être porté par des personnes qui sont prêtes à y investir leurs idées, leur énergie, leur temps et à mettre du cœur à l'ouvrage.

Le soutien aux participants n'est donc pas seulement « pratico-pratique ». Le message est clair : « vous n'êtes pas seuls, votre engagement compte ! ». C'est ce regain de motivation qui leur donne la force de se lancer dans de nouvelles initiatives, comme publier une annonce dans un journal pour recruter de nouveaux membres par exemple, créer un compte Instagram, inviter les associations locales à une fête estivale ou encore promouvoir la démocratie lors du prochain échange entre les communes.

Le Fonds citoyen est opérationnel depuis

5

ans

« Nous voulons que de nouveaux acteurs et de nouveaux groupes sociaux rallient le franco-allemand, surtout ceux qui n'ont pas encore d'affinité culturelle ou sociale avec le pays partenaire. »

— Benjamin Kurc

Le blason du jumelage a pris la poussière. Vous-même avez récemment soulevé le problème. Que conseilleriez-vous aux acteurs communaux pour moderniser leur jumelage ?

Benjamin Kurc: Les jumelages continuent de vivre et d'être présents partout, en Allemagne comme en France, dans les petits villages comme dans les grandes villes. Les citoyens et citoyennes qui les font vivre sont bien souvent engagés dans d'autres associations ou sur d'autres fronts de la société civile. Les jumelages ont une carte à jouer, car un lien robuste avec le paysage associatif local est dans l'intérêt de tous. Les jumelages y gagnent de nouveaux membres et de nouveaux axes de travail, et les autres associations peuvent élargir leurs horizons.

Dès lors qu'on parle d'image, on est par ailleurs obligé d'évoquer les relations publiques. Il est utile de soigner sa présence en ligne et, dans la mesure du possible, d'être présent sur les réseaux sociaux, et puis dans la vraie vie aussi bien sûr, en tenant un stand à la Journée de l'Europe ou à la Journée des Associations par exemple.

Enfin, c'est à chaque jumelage de choisir le récit qu'il veut transmettre à l'extérieur et comment : pourquoi faut-il s'engager pour l'Europe ? Qu'apporte la coopération franco-allemande à la vie de notre commune ? Qu'est-ce qui rend le bénévolat dans ce contexte si enrichissant ? Un jumelage qui trouve les réponses à ces questions et qui oriente sa communication en conséquence a de beaux jours devant lui.

Cela fait cinq ans que le Fonds citoyen est opérationnel et il a été évalué dès ses débuts. Vous avez donc pu rapidement mettre en œuvre de nombreuses conclusions de cette analyse et depuis, le fonds est à la hauteur de sa réputation en matière de souplesse et d'adaptabilité. D'après vous, quels défis se posent encore pour le Fonds citoyen et où le voyez-vous dans cinq ans ?

Benjamin Kurc: Le Fonds citoyen a rapidement pris de l'élan. Cette évaluation précoce a confirmé la réussite de ce dispositif, certes, mais elle nous a aussi aidés à nous remettre en question sur certains points : qu'est-ce qui fonctionne, quelles sont les pistes d'amélioration ?



Benjamin Kurc lors du « passage de témoin » de la première à la deuxième promotion des Jumelages de demain en janvier 2025 à Rouen.
© Fonds citoyen franco-allemand.

Nous ne perdons jamais de vue notre nature : nous sommes un fonds citoyen au sens littéral du terme, c'est-à-dire au service des citoyennes et des citoyens. Nous n'exissons que grâce au nombre incalculable de personnes dont l'engagement fait vivre la coopération franco-allemande. Parallèlement, il est essentiel de faire évoluer sans cesse nos méthodes, pour répondre aux besoins de la société civile et pour renforcer la confiance dans notre travail.

La transparence et une communication de qualité, voilà donc deux points qu'il faut continuer de renforcer à l'avenir.

Ce que j'espère, c'est que dans cinq ans, le Fonds citoyen sera devenu un symbole de la coopération citoyenne entre nos deux pays. J'espère aussi qu'à l'avenir, la société civile sera placée au même rang que la culture ou la langue : les traités promettent la paix, mais ce sont les gens qui la construisent.

Plus de

3 500
projets
subventionnés

« Le programme "Jumelages de demain" vise à convaincre de nouveaux acteurs, à sensibiliser le grand public et à s'emparer de sujets importants et de nouveaux formats. »

— Benjamin Kurc

Dispositifs d'accompagnement immatériel

Ces dernières années ont vu s'accroître le soutien financier aux jumelages, mais ce sont surtout les offres de développement des compétences et des capacités des acteurs du jumelage qui se sont multipliées. Cela passe d'un côté par un nombre réjouissant de guides pratiques et de l'autre par des formats adaptés en matière de formation et de conseil. Ces offres touchent tant à la structure globale des jumelages qu'à des aspects spécifiques de leur quotidien. Elles sont très variées, allant de nouvelles idées de formats modernes à la recherche de financements ou de bénévoles, en passant par les questions de planification et de gestion de projets, sans oublier la communication ou la visibilité. Les aspects financiers reviennent régulièrement, sans forcément être toujours au premier plan.

Structures binationales

Les jumelages communaux et régionaux revêtent une grande importance pour l'**Office franco-allemand pour la Jeunesse**. Pour cette raison, celui-ci leur apporte non seulement un soutien financier, mais il fait également office de centre de compétence pour les soutenir dans leurs efforts de consolidation. L'OFAJ met ainsi à disposition une véritable base de connaissances nécessaires à la mise en œuvre d'activités concrètes. Elle prend la forme de matériel pédagogique et de recherches proches du terrain sur divers sujets liés aux échanges interculturels et aux partenariats.

Depuis 2017, une grande partie de ces ressources pédagogiques sont consultables gratuitement sur le site de l'OFAJ. Gratuite également, il publie la série de cahiers de recherche PANORAMA, lancée en 2022. L'OFAJ offre également des formations pour être animateur-linguistique ou animateur-interprète. Ainsi, il participe non seulement à l'acquisition de qualifications individuelles, mais également à assurer des échanges franco-allemands et des rencontres interculturelles de qualité. En outre, l'OFAJ convie régulièrement des représentants engagés de l'administration communale ou de la société civile à des rencontres ou des congrès, facilitant ainsi la mise en réseau et l'échange de connaissances et de bonnes pratiques. Grâce à la création et à la gestion de ces réseaux, mais également grâce à la coopération pérenne avec représentants de la jeunesse et des échanges, les actions de l'OFAJ se déploient à grande échelle et viennent soutenir les acteurs du franco-allemand

sur place¹: plus de 40 permanentes et permanents pédagogiques de l'OFAJ sont actifs dans des organisations extrascolaires pour la jeunesse et facilitent la planification, la préparation et la mise en œuvre de mesures et programmes. Les *Ländervertreterinnen* et *Ländervertreter* jouent un rôle dans les organisations d'accompagnement ou de conseil pour la jeunesse des *Länder* allemands et traitent les demandes des porteurs de projets qui ne dépendent pas d'une fédération. De plus, tout comme les correspondantes et correspondants régionaux dans les Délégations régionales académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et aux sports, ils assurent une fonction de conseil, de pédagogie et d'évaluation auprès des porteurs de projets. En France comme en Allemagne, le réseau des centrales de l'OFAJ, qui sont actives localement dans le domaine du travail de jeunesse, est encore plus fourni. Pour parfaire le tableau, les correspondantes et correspondants académiques viennent aussi appuyer les équipes pédagogiques et les écoles dans la conception et la mise en place d'échanges, un élément souvent central des activités de coopération.

Publications et ressources de l'OFAJ



Échanges, programmes et formations de l'OFAJ



Réseau de partenaires de l'OFAJ



1. Cf. ci-après (en partie proche du texte) présentation de l'OFAJ sur <https://www.ofaj.org/notre-reseau-de-partenaires> (et pages afférentes).

L’OFAJ assure une coopération accrue grâce aux échanges, à la mise en réseau et à la formation, mais il n’est pas le seul : c’est également l’objectif du **Fonds citoyen franco-allemand**. Plus de la moitié des projets qu’il accompagne impliquent régulièrement les jumelages de villes et de communes¹, mais en plus, les événements qu’organise le Fonds citoyen portent sur des sujets qui concernent l’administration et la société civile dans l’organisation des jumelages. D’une part, il met sur pied des rencontres, comme en 2022 au Havre, justement sur le jumelage², ou des Forums citoyens franco-allemands, dont la première édition a eu lieu à Leipzig en 2023. D’autre part, le programme *Jumelages de demain* lancé en 2024 permet d’accompagner et de former sur une année entière des actrices et acteurs du jumelage *via* des webinaires. La particularité du programme réside dans le fait que les participants ne peuvent s’inscrire qu’en tandem représentant les deux pays.

Le Fonds citoyen encourage ainsi non seulement l’acquisition de compétences adaptées à leur jumelage chez les participants, mais également la mise en réseau au sein du jumelage local ou avec d’autres villes et communes jumelées ou acteurs engagés, par le biais notamment d’au moins une rencontre en présentiel lors du lancement, en France ou en Allemagne. Les tandems inscrits ne sont pas les seuls à profiter du programme : les intéressés peuvent consulter les webinaires sur divers sujets sur la playlist YouTube en accès libre créée par le Fonds citoyen. De plus, à l’issue du premier cycle du programme, un livret a vu le jour, qui peut servir de guide pratique pour continuer à développer les jumelages.

Supports de formation du programme Jumelages de demain



1. Cf. Fonds citoyen franco-allemand 2023 : 21 ; 2024 : 17.

2. Cette rencontre a été coorganisée par l’OFAJ.

Fédérations et associations

Les jumelages communaux reposent, par définition, sur les diverses conventions entre les collectivités locales. Celles-ci sont donc fondamentalement responsables des jumelages, une fois ceux-ci lancés. La réalité du jumelage est, par conséquent, au vu de la richesse et de la diversité des différents partenariats communaux, un sujet bien présent dans les fédérations communales.

— Le Conseil des Communes et des Régions d’Europe (CCRE)

Le Conseil des Communes et des Régions d’Europe (CCRE) met à l’honneur, rien que dans son nom, l’idée d’une construction européenne par la base. Ses sections en France et en Allemagne – l’Association Française du Conseil des Communes et Régions d’Europe (AFCCRE) et la section allemande du CCRE avec le Groupe de Travail France-Allemagne ou *Deutsch-Französischer Ausschuss* (DFA)² – participent à l’évolution du jumelage en général et dans le franco-allemand plus particulièrement, à qui ils apportent un cadre et un soutien de grande ampleur. En plus de la base de données référençant les jumelages qui en souligne la profusion, la conférence annuelle franco-allemande (qui a lieu alternativement en Allemagne et en France) fait office de forum d’échange et de mise en relation pour les représentants communaux des deux pays. Le partage de connaissances et de bonnes pratiques est également assuré lors d’événements ou formations complémentaires en présentiel ou en ligne, par le biais de publications (dont certaines réservées aux membres) et par la diffusion d’idées et d’actualités en lien avec la vie des communes. Dernier point et non des moindres, le CCRE représente les intérêts communaux sur le plan européen, comme le font les fédérations communales au niveau national. Les questions liées au jumelage reviennent régulièrement dans les différents comités et groupes de travail européens.

2. Le DFA est sous la responsabilité de la Fédération des villes et municipalités allemandes.



Conférence franco-allemande annuelle en juin 2025 à Paris.
© Philippe Tarrisson.

Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe

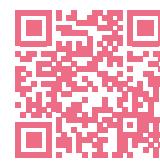


La Fédération des Acteurs Franco-Allemands pour l'Europe (FAFA)

Tout comme les villes et les communes, organisées en fédérations ou associations, les acteurs de la société civile joignent leurs forces pour porter des causes communes et se soutenir mutuellement. Dans le cadre du franco-allemand, on peut citer particulièrement la **Vereinigung Deutsch-Französischer Gesellschaften für Europa (VDFG)** et son homologue française, la **Fédération des Acteurs Franco-Allemands pour l'Europe (FAFA)**, historiquement liées. La VDFG et la FAFA présentent un intérêt certain pour les acteurs du jumelage franco-allemand pour plusieurs raisons. Elles organisent ensemble un congrès annuel en alternant entre la France et l'Allemagne, au cours duquel se rassemblent une multitude d'acteurs engagés du franco-allemand pour discuter du thème annuel commun. Des événements en présentiel, des rencontres en ligne ou des webinaires sont également l'occasion d'évoquer diverses problématiques de l'engagement bénévole franco-allemand. En 2024 et 2025, grâce à un financement du ministère des Affaires étrangères allemand, la VDFG a mis sur pied la *Transformationsstelle*

à l'intention de la société civile franco-allemande : un service d'assistance centralisé « pour toutes les questions qui touchent de près ou de loin à l'avenir de la société civile franco-allemande ». Cet instrument était à la disposition de toutes les personnes intéressées, membres ou non de la VDFG. Il recensait les événements récurrents sur des aspects précis de la mise en réseau et de l'échange d'informations et des offres de formation. En parallèle d'ateliers en ligne, ce service proposait des permanences pour consultations individuelles et même un accompagnement de projets, local et adapté au cadre associatif en question. Dans la même veine, les *VDFG Praxistipps* (conseils pratiques) publié en 2025 sont en libre téléchargement. Ils explorent des sujets tels que le recrutement et l'intégration des membres, la prise de contact et la sensibilisation des jeunes ou encore la mise en réseau, la coopération et les relations publiques, et propose des idées de projets adaptés à divers publics. Y sont également mentionnés différents interlocuteurs précieux pour les acteurs du franco-allemand. Alors qu'avec sa *Transformationsstelle*, la VDFG s'est dotée d'un centre de compétences bien visible, la FAFA de son côté comprend plusieurs unions régionales, qui proposent et organisent de manière indépendante des forums d'échange et différents formats de formation. Côté allemand, des rencontres régionales sont par exemple régulièrement organisées en Rhénanie-du-Nord-Westphalie et dans le nord de l'Allemagne.

Fédération des Acteurs Franco-Allemands pour l'Europe



Unions régionales de la FAFA pour l'Europe



Le Centre de coordination Est de l'Allemagne – France

Il existe des différences d'intensité dans les relations entre l'Allemagne et la France selon les régions, qui s'expliquent notamment par la grande variété du vécu historique entre les régions. C'est notamment visible dans le cadre des jumelages avec des communes de l'Est de l'Allemagne. Suite à ce constat³, le **Centre de coordination Est de l'Allemagne – France** a vu le jour en 2023⁴ sous la forme d'une association. C'est d'une part un centre de recherche sur les relations entre la République démocratique allemande et la France (un appel à témoin pour un projet sur des récits d'acteurs de l'époque est actuellement en cours); d'autre part, le Centre de coordination fait le lien entre les acteurs actuels et futurs du partenariat franco-allemand par le biais de rencontres et de forums d'échange. Il participe également à la visibilité d'initiatives déjà existantes et développe ses propres projets.

Centre de coordination Est de l'Allemagne – France



Dans le même temps, il existe des liens forts entre les communes dans le cadre de partenariats régionaux. Celui entre la Rhénanie-Palatinat et l'actuelle région Bourgogne-Franche-Comté est le plus ancien. La Maison de Rhénanie-Palatinat à Dijon et la *Haus Burgund* à Mayence assurent une représentation permanente de la région partenaire. À la suite de l'élargissement de l'Union européenne, ce partenariat s'est ouvert d'un côté comme de l'autre. Déjà en 2003, sur la base d'une déclaration commune, des partenariats ont été créés avec Opole et la Bohême-Centrale, aboutissant à un réseau à quatre acteurs.

À la suite de cet élargissement, l'Amicale Rhénanie-Palatinat/Bourgogne, déjà bien implantée, a intégré cette structure, devenue le **Partnerschaftsverband Rheinland-Pfalz/4er-Netzwerk**¹ (Fédération des partenariats de la Rhénanie Palatinat pour le réseau quadripartite) : cette fédération est responsable de la bonne marche du partenariat avec la Bourgogne-Franche-Comté, mais également avec la voïvodie d'Opole en Pologne et la région Bohême-Centrale en République tchèque. Il fédère au niveau régional tous les acteurs qui participent à un ou plusieurs jumelages de cette constellation quadripartite.

3. Cf. Demesmay, 2022.

4. Cf. ici et ci-après la présentation du Centre de coordination sur <https://www.ostdeutschland-frankreich.de/fr/about-1>.

1. Cf. ici et ci-après la présentation du *Partnerschaftsverband* sur <https://www.partnerschaftsverband.de/> et les pages afférentes.
Cf. aussi plus loin dans ce guide la conversation avec Jonathan Spindler, directeur du *Partnerschaftsverband Rheinland-Pfalz/4er-Netzwerk*.

Focus sur le partenariat régional entre la Rhénanie-Palatinat et la Bourgogne- Franche-Comté

Il sert d'interlocuteur ou appuie en outre la recherche de partenaires, informe ses membres sur les possibilités d'accompagnement (il propose d'ailleurs son propre financement sur demande) et encourage l'échange, la communication et la mise en réseau de ses membres avec les régions participantes. Le *Partnerschaftsverband* possède également ses propres projets sur des thématiques ciblées.

Ainsi, grâce au regroupement régional et à la création d'une structure-pilier pour les régions, tous les membres peuvent profiter d'une valeur ajoutée bien concrète. Le même principe s'applique côté français à l'**Association de Jumelages en Europe Bourgogne-Franche-Comté**. Celle-ci est toutefois en pleine transition et certaines de ses tâches sont donc actuellement déléguées à d'autres acteurs.

*Partnerschaftsverband
Rheinland-Pfalz/
4er Netzwerk*



La Commission franco-allemande de la jeunesse (CFAJ)

La **Commission franco-allemande de la jeunesse (CFAJ)** illustre très concrètement l'importance de ces structures fédératives et des forums associatifs de grande taille, qui donnent l'impulsion nécessaire à de nouveaux projets. Cette association a été créée presque par hasard à la suite de rencontres de jeunes organisées par le CCRE et la VDFG⁵. Elle s'engage depuis « en faveur du franco-allemand et de l'Europe de demain⁶ ». Bien plus qu'une simple organisation de jeunesse (l'âge de ses membres varie énormément), la CFAJ met l'accent sur l'innovation. Elle se définit comme un « incubateur d'idées pour la dynamisation des jumelages ». Elle a notamment rédigé « 101 idées pour l'amitié franco-allemande », dans le cadre d'un projet très remarqué. Régulièrement, elle organise un forum intergénérationnel, habituellement à la même date et au même endroit que le congrès de la VDFG et de la FAFA. Plus qu'un simple échange entre générations, il s'agit de réfléchir conjointement aux relations franco-allemandes de demain.



Forum intergénérationnel en octobre 2024 à Landau/Palatinat.
© CFAJ.

5. Cf. Marchetti, 2019, p. 46.

6. Cf. ici et ci-après (citation comprise) la présentation de la CFAJ sur <https://dfja.eu/fr/> et les pages afférentes.

Les résultats de ces réflexions sont repris activement dans les cercles franco-allemands et disponibles en accès libre. Les travaux menés sous la devise « Vivre la démocratie – et construire ensemble notre avenir ! » en sont le dernier exemple en date. La CFAJ s'investit dans la mise en relation et la recherche de résultats concrets, et multiplie les formats pour ce faire ; on peut citer son podcast *Figures franco-allemandes*, ou encore son travail associatif numérique au-delà des âges et des frontières.

Commission franco-allemande
de la jeunesse



101 idées pour l'amitié
franco-allemande



Instituts culturels et de recherche

Les **Goethe Institute (GI)** et les **Instituts français (IF)** font office de relais de l'Allemagne et de la France dans les différents pays d'implantation. Ils jouent ce rôle au niveau franco-allemand également. Malgré de nombreux ajustements et limitations, ces deux instituts sont présents à grande échelle, directement ou indirectement, par le biais de leur réseau culturel très étendu. Leurs activités et programmes recoupent par ailleurs régulièrement ceux de l'OFAJ. Les **Goethe Institute** et les **Instituts français** ne se considèrent donc pas uniquement comme des lieux d'échanges franco-allemands au niveau local et régional ; ils se proposent également régulièrement comme partenaires pour des événements organisés par d'autres acteurs locaux.

Goethe Institut
France



Des élèves découvrent l'Allemagne grâce à des mallettes interactives dans le cadre de l'action Grand Coup de Cœur de la Maison de Rhénanie-Palatinat à la mairie de Mâcon en janvier 2025. © Maison de Rhénanie-Palatinat.

Focus sur les Maisons franco-allemandes

De nombreuses structures, maisons, instituts ou centres culturels tournés vers le franco-allemand travaillent étroitement avec les *Goethe Institute* ou les Instituts français. Huit maisons et centres culturels soumis à différentes autorités se sont réunis en France sous la bannière de la **Fédération des Maisons franco-allemandes**. Cette association a été fondée à Montpellier et s'est établie à la Maison de Rhénanie-Palatinat à Dijon¹.

Les membres de la Fédération conduisent d'une part des missions classiques de promotion de la culture étrangère au sens large à leur échelle. Ils travaillent en collaboration étroite avec les acteurs locaux de la vie culturelle, politique, sociale, universitaire et économique. Ils développent des projets innovants et des modules concrets² et les mettent en œuvre sur le plan régional et interrégional. Ils ont ainsi acquis de riches connaissances pratiques, qui peuvent être exploitées au-delà de leur implantation régionale par le biais de transferts volontaires de formats. Ils représentent d'autre part des interlocuteurs privilégiés auprès d'acteurs communaux et régionaux à la recherche d'informations. De manière similaire, c'est l'Institut français qui sert cette fois de clé de voûte en Allemagne aux **institutions culturelles françaises ou franco-allemandes**³.

À noter que celles-ci sont toutefois autonomes, tout comme les maisons de la fédération, et qu'elles sont gérées de manières très diverses, souvent au niveau local ou régional. Le **Centre Français de Berlin (CFB)**, lui, ne relève pas de l'Institut français. Bénéficiant d'un emplacement central, il vient compléter la liste des instituts indépendants. Ceux-ci, outre leurs missions classiques dans le domaine linguistique et culturel, ont tous une chose en commun : ils agissent à des degrés divers comme multiplicateurs et proposent des offres éducatives et des formations aux enseignants ou aux personnes engagées.



Atelier « Langue et partenariat : défis et bonnes pratiques » lors du Congrès des jumelages en juin 2025 à Freudenstadt.
© Staatsministerium Baden-Württemberg – Franziska Kaufmann.

Fédération des Maisons
Franco-Allemandes



Centre Français
de Berlin



Réseau de
l'Institut français
en Allemagne



1. Cf. ici et ci-après (en partie proche du texte) la présentation de la Fédération : https://www.maisons-franco-allemandes.fr/fr_FR/ (et pages afférentes).

2. Comme par exemple mobilklasse.de (l'équivalent de FranceMobi.de en Allemagne) ou encore le concours d'histoire franco-allemand pour les élèves.

3. Cf. ici et ci-après (en partie proche du texte) la présentation de l'Institut français : <https://www.institutfrancais.de/fr/allemagne/qui-sommes-nous/notre-reseau-en-allemagne#/>.

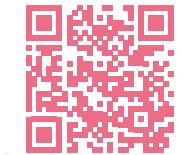
— L’Institut Franco-Allemand (dfi)

Les recherches sur la France en Allemagne, et vice-versa, s’inscrivent dans une longue tradition. Parmi les nombreux instituts et organismes de recherche sur le franco-allemand, l’**Institut Franco-Allemand (dfi)** de Louisbourg se démarque, et ce n’est pas uniquement dû à ses recherches structurelles sur les jumelages de villes et de communes. À la suite d’une étude empirique sur les jumelages franco-allemands⁷, le dfi a conçu un module de formation destiné aux responsables de jumelages dans le Bade-Wurtemberg. Il a abouti à un guide pratique, rassemblant les expériences et les enseignements tirés des jumelages⁸. Conjointement avec la section allemande du CCRE et l’AFCCRE, le dfi a également lancé le projet jumelage.eu. Il s’agit d’une plateforme d’information et d’échange pour les jumelages franco-allemands. On y trouve des informations thématiques, notamment sur les possibilités de financement, de même qu’une liste de guides pratiques. Depuis 2025, les membres ayant un compte sur la plateforme peuvent de surcroît profiter d’un accompagnement individuel gratuit pour les aider à développer leur jumelage, et ce grâce au soutien du ministère des Affaires étrangères allemand⁹. Toujours depuis 2025, il existe une aide pour les communes à la recherche d’un partenaire de jumelage en France ou en Allemagne.

Institut Franco-Allemand



Jumelage.eu –
plateforme pour
les partenariats communaux
franco-allemands



Les offres d’accompagnement et de formations émanant de l’Institut Franco-Allemand sont encore plus complètes¹⁰. En outre, grâce à sa vaste bibliothèque consacrée à la France, il prodigue des informations sur l’évolution des relations franco-allemandes. Les publications de ses chercheurs aident à mieux comprendre l’évolution des relations franco-allemandes.

— Autres instituts de recherche

Le **Comité d’études des relations franco-allemandes (Cerfa)** réalise lui aussi des analyses sur l’Allemagne et la France et sur leurs relations. Il est rattaché à l’Institut français des relations internationales (Ifri). L’**Arbeitsstab Frankreich/deutsch-französische Beziehungen** du Centre Alfred von Oppenheim sur les questions européennes de demain a une fonction similaire. Il dépend de la *Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik* (DGAP, Société allemande de politique étrangère) de Berlin. Dans la tradition du périodique Documents – Revue du dialogue franco-allemand, la revue en ligne **dokdoc** a été créée en 2019. Elle traite de problématiques sociales, culturelles et politiques en France comme en Allemagne et des relations franco-allemandes.

Comité d’études
des relations
franco-allemandes
(Cerfa)



Arbeitsstab
Frankreich/deutsch-französische
Beziehungen



Offre en ligne
[dokdoc.eu](https://www.dokdoc.eu)



7. Keller, 2018.

8. Keller, 2019.

9. Cf. ici et ci-après les remarques de la plateforme jumelage.eu sur <https://www.jumelage.eu/fr/formation/formation.html>.

10. Voir l’aperçu des différents services proposés sur <https://www.dfi.de/dienstleistungen/uebersicht>.

Focus sur les autres interlocuteurs pour les jumelages et les communes

L'Auslandsgesellschaft Dortmund

2021 a vu la création du réseau **Netzwerkstelle Städtepartnerschaften** de l'**Auslandsgesellschaft.de** à Dortmund, qui vise à soutenir les acteurs du jumelage. Il se concentre certes sur la Rhénanie du Nord-Westphalie, mais son travail est très utile en dehors de ces frontières. L'Auslandsgesellschaft.de a publié un guide détaillé (une deuxième édition est maintenant disponible) sur la mise en place des jumelages. Elle y passe en revue toutes les étapes de développement d'un jumelage : création, existence, évolution et gestion de crises¹. Depuis 2015 déjà, elle organise tous les deux ans le *Tag der Städtepartnerschaften* (Journée des jumelages), qui rassemble tous les acteurs du jumelage. La *Netzwerkstelle* organise également divers événements pour étoffer son réseau ou récolter des informations, dont le *Forum Städtepartnerschaften NRW* depuis 2021 à échéance régulière. Elle a aussi créé le *Reallabor Kommunaler Aufbaupartnerschaften NRW-Ukraine* en 2023, en soutien aux communes de Rhénanie du Nord-Westphalie qui souhaitent se jumeler avec des villes ukrainiennes.

À noter également, sa ligne d'assistance téléphonique. Quant à son site internet, il regorge d'informations précieuses pour les acteurs et réseaux de communes sur des projets et sujets liés au jumelage comme sur les possibilités de financements, sans se limiter aucunement à la région.

**Netzwerkstelle
Städtepartnerschaften**



1. Auslandsgesellschaft.de, 2024.



Événement de mise en réseau lors du dixième anniversaire du partenariat régional entre la Rhénanie-du-Nord-Westphalie et les Hauts-de-France au LWL-Museum Zeche Zollern de Dortmund en novembre 2024. © Staatskanzlei Nordrhein-Westfalen/Caroline Seidel-Dißmann.

L'Istitut für europäische Partnerschaften und internationale Zusammenarbeit

L'Istitut für europäische Partnerschaften und internationale Zusammenarbeit (IPZ, Institut pour les partenariats européens et la coopération internationale) est lui aussi basé en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, mais sa portée est nationale. En plus des communes, il compte parmi ses membres des établissements d'enseignement, des associations ou encore des particuliers², qu'il accompagne dans leurs projets et partenariats internationaux (dont européens pour les communes). L'Istitut met à disposition de ses membres toute une série d'informations, notamment sur les appels d'offres ou les possibilités de financement, et donne accès à son réseau numérique via le portail des membres. Il apporte également des conseils aux membres qui le souhaitent.

Institut für europäische Partnerschaften und internationale Zusammenarbeit



2. Cf. ici et ci-après (en partie proche du texte) la présentation de l'IPZ : <https://ipz-europa.de/ueber-uns/>

— Deutsche Stiftung für Engagement und Ehrenamt

Pour les organisations de la société civile et les acteurs bénévoles du jumelage, la **Deutsche Stiftung für Engagement und Ehrenamt** (DSEE, Fondation allemande pour l'engagement et le bénévolat) est une interlocutrice privilégiée depuis 2020. Cette fondation vise à préserver, développer et renforcer les structures s'appuyant sur le bénévolat. Elle publie par exemple une série d'informations et de conseils pour acquérir de nouveaux membres³ et traite aussi les sujets de la protection, la prévention ou encore la transformation. En plus de nombreux événements en ligne et de webinaires, elle propose des conseils individuels juridiques et répond aux questions liées au financement et aux assurances. Elle a en outre développé ses propres programmes de qualification et de soutien, qui s'adressent directement aux organisations ou aux personnes engagées. Dans les zones rurales ou régions privées de structures, la fondation a mis en place un programme de microfinancement pour favoriser le recrutement de nouveaux bénévoles. Son programme *action!* accorde à des particuliers de petites subventions pour mener des projets éducatifs en rapport avec les objectifs de développement durable. Le programme #kommunalEngagiert (« Engagé dans la commune »), lui, comprend des offres de qualifications, des informations et des événements à destination des acteurs communaux.

— Guid'Asso

Toujours en 2020, le réseau **Guid'Asso** a été lancé en soutien à la politique associative de l'État français⁴. Il réunit des acteurs locaux comme des associations, des collectivités territoriales et d'autres institutions qui, selon leur champ d'expertise, offrent conseils, informations essentielles et accompagnement généralisé ou spécialisé. En outre, les associations peuvent recevoir une aide de l'État grâce au Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA), dédié à la formation des bénévoles, au bon fonctionnement des associations ou encore au lancement de projets innovants.



Rencontres Engagierte Land 2024 dans la Rhön (Hausen).
© Bundesfoto, Karsten Socher.

Guid'Asso



Fonds pour le développement de la vie associative



3. Voir *Deutsche Stiftung für Engagement und Ehrenamt*, 2024.

4. Cf. ici et ci-après la présentation du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative sur <https://www.associations.gouv.fr/> (et pages afférentes).



Entretien avec la Fédération des Acteurs Franco-Allemands pour l'Europe et la Vereinigung Deutsch-Französischer Gesellschaften für Europa



— Jochen Hake

Président de la VDFG

« Nous développons et soutenons un franco-allemand actif »



— Jean-Michel Prats

Président de la FAFA

Cela fait des décennies maintenant que la Fédération des Acteurs Franco-Allemands pour l'Europe (FAFA) et la Vereinigung Deutsch-Französischer Gesellschaften für Europa (VDFG) se consacrent à l'affermissement de la société civile franco-allemande. Les présidents de la VDFG, Jochen Hake, et de la FAFA, Jean-Michel Prats, nous expliquent le rôle que leurs structures ont à jouer pour renouveler les relations franco-allemandes par une approche ascendante.

Le jumelage de villes et de communes est une activité parmi d'autres de la VDFG et de ses associations membres. De nombreuses organisations franco-allemandes ne s'inscrivent pas dans leur jumelage local et travaillent à une meilleure communication franco-allemande sans passer par les collectivités territoriales.

Quelle importance accordez-vous aux jumelages ?

Jochen Hake: Les jumelages ont une importance capitale dans les relations franco-allemandes de la société civile. Bien sûr que la culture et l'acquisition linguistique restent un des objectifs majeurs de multiples acteurs, mais ceux-ci sont d'accord sur un point : on ne peut pas se passer des rencontres en personne.

Il faut donc, dès l'école, soigner ces contacts et ces échanges afin de provoquer un intérêt pour le pays partenaire, pour la culture et la langue française. Ce travail ne se cantonne toutefois pas à une génération : de nombreuses communes et associations de jumelage organisent des voyages pour les citoyens et c'est une contribution précieuse. À cela s'ajoutent les contacts que les seniors entretiennent avec leurs amis français, tout aussi importants dans l'édification de la maison européenne. Sans parler des 2 200 jumelages franco-allemands, un véritable record du monde !

« Il faut donc, dès l'école, soigner ces contacts et ces échanges afin de provoquer un intérêt pour le pays partenaire, pour la culture et la langue française. »

— Jochen Hake, président de la VDFG

En France, le lien entre les comités de jumelages et les communes est souvent très étroit. Quel rôle joue la FAFA dans ce lien ?

Jean-Michel Prats : La FAFA est un réseau qui repose sur des fédérations régionales, des relais locaux et des membres directs. La plupart de nos membres sont des associations et des comités de jumelage, mais pas seulement, comme l'attestent l'Association pour le Développement de l'Enseignement de l'Allemand en France (ADEAF), le *Verband der deutsch-französischen Chöre* (Fédération des chorales franco-allemandes) ou encore des acteurs économiques comme les Clubs d'Affaires Franco-Allemands (CAFA) et les Clubs Économiques Franco-Allemands (CEFA). La FAFA a vocation de liaison et de représentation entre ces différents acteurs.

Avec sa *Transformationsstelle für die deutsch-französische Zivilgesellschaft*, la VDFG a créé une plateforme centralisée qui vient soutenir les engagements citoyens et bénévoles. Pourquoi avoir conçu une telle plateforme ?

Jochen Hake : Pendant des décennies, plus de 2 200 jumelages de villes et de régions, de structures franco-allemandes, de centres

culturels et de clubs économiques ont œuvré à jeter des bases incroyablement solides pour l'édification de nos relations bilatérales. De nombreux acteurs et actrices de ce bilatéralisme – majoritairement bénévoles – n'ont pas attendu la pandémie de la Covid pour remarquer une multiplication croissante d'obstacles personnels et organisationnels, alors que les attentes vis-à-vis de leur engagement bénévole augmentent elles aussi. Régulièrement, on nous rapporte à quel point il est difficile d'enthousiasmer de nouveaux publics pour des projets transnationaux. Or, à long terme, cela met en danger l'avenir de ces organisations. À la VDFG, c'est justement l'une de nos préoccupations majeures : comment renforcer durablement les échanges de la société civile ? Depuis juin 2024 et grâce à une subvention du ministère des Affaires étrangères allemand, nous avons pu lancer la *Transformationsstelle*, une plateforme qui prodigue soutien et conseils à toutes les personnes engagées. Il s'agit d'une offre limitée dans le temps. Sa vocation est de donner un nouvel élan aux activités des associations et des structures de jumelage.

Il existe déjà une multitude d'offres de formation complémentaire ou continue et de soutien pour les acteurs de la société civile. En quoi cette *Transformationsstelle* se distingue-t-elle des autres ? Comment est-elle accueillie par les membres et les non-membres ?

Jochen Hake : La *Transformationsstelle* vient compléter les offres déjà existantes et nos organisations partenaires ont avalisé les différentes aides que nous y proposons. Grâce aux permanences de la VDFG, à ses ateliers en ligne et à son aide directement sur place, les personnes engagées reçoivent une aide individualisée et un cadre dédié à l'échange de bonnes pratiques avec d'autres actrices et acteurs. L'objectif, c'est de poursuivre l'élaboration de différents formats de projets, d'accentuer la visibilité des associations et des partenariats et de mettre à l'épreuve de nouvelles formes d'engagement. D'après ce que nous constatons, cette offre est très bien accueillie ; il existe en effet toujours une réelle demande d'aide sur des sujets propres aux associations ou sur la participation des jeunes. Pour cette raison, il nous semble important de continuer à financer cette plateforme.

2200

jumelages
franco-allemands



68^e congrès national de la FAFA et de la VDFG en octobre 2024 à Landau/Palatinat.
© Erik Paul.

La FAFA ne possède pas de plateforme centralisée équivalente à cette *Transformationsstelle*, mais ses ramifications régionales et les rencontres qu'elle organise sont très bien implantées. En Allemagne, ce processus est en cours, sur le modèle de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Selon vous, quels sont les avantages de ce dialogue régional entre vos membres et de vos offres sur-mesure pour chaque région ?

Jean-Michel Prats : La FAFA accompagne ses membres en s'appuyant sur des acteurs locaux, c'est-à-dire des relais ou fédérations régionales. Ce sont eux qui organisent tout au long de l'année des activités fondées sur l'échange et des programmes de formation, sans cesser de soutenir les projets de leurs membres.

Du point de vue de la fédération que vous représentez, quels sont pour vous les plus gros obstacles à franchir pour la société française et la société allemande dans les années à venir ?

Jean-Michel Prats : On assiste dans les deux pays à plusieurs phénomènes : le monde des associations est dépassé, il est de plus en plus difficile pour elles de trouver des financements et elles sont contraintes de se professionnaliser. Quant aux jumelages, ils sont confrontés à des changements bien visibles.

Il est donc fondamental d'aider nos jumelages et nos groupes binationaux à tourner la page. En cela, les structures de proximité sont incontournables : elles assurent la liaison entre les personnes du même âge et entre les générations et elles s'occupent de trouver de nouveaux membres. Voilà les axes à creuser pour façonner les jumelages de demain.

Quelles actions conjointes la FAFA et la VDFG peuvent-elles mener sur le terrain pour surmonter ces obstacles ?

Jochen Hake et Jean-Michel Prats : Pour nos fédérations, il s'agit de mener des projets communs qui s'adressent et qui profitent à toutes et tous. Un élément clé qui mérite une approche conjointe, c'est l'apprentissage de la langue de l'autre. Pour cela, nos membres doivent se professionnaliser. C'est à la fois du ressort de la FAFA et de la VDFG : nos outils diffèrent, mais ils se complètent. Pour servir l'Europe, nous devons mener ensemble des actions de lobbying visant à développer et à promouvoir un franco-allemand dynamique.

« Il est donc fondamental d'aider nos jumelages et nos groupes binationaux à tourner la page. »

— Jean-Michel Prats, président de la FAFA

Dans la pratique -

Les jumelages présentent des formes diverses et singulières, qui demandent une organisation concrète taillée sur mesure. Et pourtant, il existe de nombreux points communs au niveau des activités, des actions et des échanges menés par les différentes communes. Parallèlement, on constate l'émergence de nouveaux formats, en plus des formats déjà bien établis. Ces nouveaux formats sont abordés en détail ci-après, sur la base des recommandations et des expériences pratiques acquises ces dernières années. Il est toutefois impossible de fournir de description exhaustive dans le cadre présent. Ce qui est possible en revanche, c'est d'identifier un certain nombre de tendances pour relancer ici et là les activités sur le terrain, tant sur le plan structurel que sur le plan pratique.

42 Structures

50 Entretien avec
le Partnerschaftsverband
Rheinland-Pfalz/4er Netzwerk
« Nous sommes
un laboratoire
du Vivre l'Europe »

54 Formats
et thématiques

Structures

Toutes les formes d'engagement ne passent pas par des structures bien établies, bien que celles-ci soient essentielles pour garantir un cadre de travail fiable et durable.
C'est seulement par ce biais que l'on peut assurer un avenir pérenne aux jumelages. Toutefois, des structures adaptées aux jumelages ne doivent être ni rigides ni limitatives, mais faire preuve de souplesse et offrir l'espace nécessaire pour mener à bien une multitude d'activités, reflétant ainsi la diversité locale dans le jumelage.

Ancrage communal

Les jumelages de villes et de communes (et c'est valable également pour les projets en partenariat, les amitiés et contacts intercommunaux¹) engagent en premier lieu les collectivités territoriales communales. La solidité de ces jumelages repose toutefois toujours sur l'engagement individuel des personnes activement impliquées.

Il s'agit donc de trouver un équilibre entre missions communales et engagement personnel. Pour ce faire, le dialogue sur une base régulière et la **prise de décision rapide entre les volets politiques, administratifs et la société civile** doivent être institutionnalisés². Pour ce qui est des volets politiques et administratifs, une des possibilités est de passer par un comité de jumelage de la commune. Quant à la société civile, on peut s'en rapprocher en créant une association de jumelage. Dans les deux cas, il est fondamental d'inclure de manière équilibrée tous les acteurs (potentiellement) concernés. Ces institutions, associations ou structures locales varient d'un endroit à un autre. Dans un cas, il pourra s'agir d'une association sportive ou d'un club de tir ; dans un autre, l'impulsion pourra venir des commerces ou des artisans locaux.



Le Comité des Jumelages Angoulême/Villes étrangères, créé en 1977, supervise les jumelages entre Angoulême et neuf autres villes sur trois continents. Depuis 2022, le Comité est habilité à coordonner l'accueil et l'envoi de volontaires pour le Corps européen de solidarité, habilitation dont peuvent profiter tous les jumelages grâce à la création du Comité. Des athlètes de la majorité des villes partenaires d'Angoulême se sont rassemblés en juin 2024 lors des Éco-Jeux des Jumelages.

© Comité de Jumelages Angoulême/Villes étrangères.

Afin de réunir efficacement les différents acteurs de la collectivité locale pour monter un projet de jumelage, il est généralement avantageux de créer des **liens personnels entre ces structures**³ : lorsque des membres d'un comité de jumelage s'impliquent parallèlement au sein du conseil municipal ou d'une association culturelle locale, ils deviennent de véritables relais pour le jumelage et donc des atouts pour celui-ci. Pour éviter que le jumelage ne dépende entièrement de ces personnes, il faut instaurer un minimum d'institutionnalisation administrative. Cela permet d'assurer une certaine stabilité en cas de renouvellement inévitable dans la politique et la société civile. Cette institutionnalisation peut passer par les responsables du jumelage dans l'administration communale ou par un comité expressément dédié au jumelage à l'assemblée représentative municipale.

1. Voir la distinction effectuée en fonction de l'intensité et du degré de responsabilité par la section allemande du CCRE dans sa base de données des jumelages communaux allemands sur <https://www.rgr.de/partnerschaft/datenbank>.

2. Cf. ici et ci-après Auslandsgesellschaft.de, 2024, p. 12 et p. 16.

3. Cf. ici et ci-après *ibid.*, p. 17.

Il arrive parfois, tant du côté des communes que de la société civile, que plusieurs jumelages et plusieurs structures parallèles coexistent. Ainsi, une association va être responsable du jumelage franco-allemand, une autre du jumelage franco-italien. Les thématiques abordées (échanges, entente transfrontalière) sont généralement similaires et, sauf dans certains cas spécifiques, les besoins des différents jumelages sont identiques ou comparables. Il peut arriver qu'une association se concentrant sur un seul jumelage limite ainsi son impact auprès du grand public et par conséquent son renouvellement de personnes engagées. Ces considérations et bien d'autres peuvent justifier **le regroupement des structures de jumelage sous un même toit**, sous la forme d'un groupe de travail réunissant les associations de jumelage, **ou alors la création d'une structure unique** : une association des jumelages⁴. Cela peut faciliter le recrutement de nouveaux membres, dont des jeunes, rationaliser la supervision et la gestion des membres, générer des synergies (certaines activités concernent plusieurs jumelages) ou tout simplement permettre de réaliser des économies, en centralisant la présence sur internet et les réseaux sociaux.

Réseau local et ouverture des jumelages

De même que l'institutionnalisation des échanges au sein de la commune permet de renforcer et d'approfondir le jumelage, **les échanges (réguliers) avec d'autres communes jumelées des environs** peuvent avoir un effet bénéfique sur les jumelages individuels⁵. Cela vaut d'autant plus lorsque les communes jumelées, par exemple dans le cadre de jumelages régionaux, sont également géographiquement proches. Ainsi, au-delà du partage d'expérience, qui est déjà bénéfique en tant que tel, il est possible de réaliser des activités communes, ce qui permet de réduire les coûts et la charge de travail.

Cependant, aujourd'hui encore, le jumelage reste profondément bilatéral. La grande majorité des jumelages de villes et de communes est établie entre deux communes, même si une même commune peut participer à plusieurs jumelages. Suite aux mouvements successifs d'ouverture de l'Europe depuis la fin de la guerre froide, l'élargissement de l'Union européenne et l'extension de l'espace Schengen, de nombreuses communes ont étendu leurs relations de jumelage. Les jumelages tripartites ou multipartites, dans lesquels trois communes ou plus sont jumelées les unes avec les autres, font toujours figure d'exception. On peut l'expliquer par le travail supplémentaire de coordination et de coopération qui s'ensuit naturellement dans des constellations trilatérales et multilatérales⁶. Pourtant, l'esprit du jumelage nous pousse à envisager **la mise en place de jumelages multipartites ou l'élargissement de jumelages existants**, notamment pour surmonter d'anciennes fractures, comme celle entre l'Est et l'Ouest.

4. Cf. Marchetti, 2019, p. 21 ; Auslandsgesellschaft.de, 2024, p. 17.

5. Cf. ici et ci-après Marchetti, 2019 : p. 21 ; Auslandsgesellschaft.de, 2024, p. 7.

6. Les jumelages multipartites peuvent émaner organiquement de jumelages bilatéraux préexistants, ce qui permet au moins un gain de temps lors de la phase de mise en place initiale.

Le cadre de financement actuel s'y prête bien : de nombreux outils de financement (même ceux qui étaient à l'origine bilatéraux) subventionnent également des activités trilatérales ou multilatérales, qui sont parfois même expressément encouragées et favorisées. Surtout dans le cadre franco-germano-polonais : non seulement les communes peuvent ainsi faire écho au Triangle de Weimar entre les trois États ou aux partenariats tripartites régionaux, mais les offices pour la jeunesse bilatéraux ont également mis en place un cadre spécifique permettant le financement trilatéral. De telles ouvertures de leurs programmes de jumelages offrent également aux communes des possibilités nouvelles, qu'elles n'auraient peut-être pas eues dans un cadre strictement bilatéral. Grâce au traité de Nancy, signé en 2025, les initiatives franco-germano-polonaises pourraient connaître un essor supplémentaire. Le texte salue en effet explicitement la contribution des collectivités territoriales au renforcement des liens entre la France et la Pologne⁷. Avec ce traité, actuellement en cours de ratification, les traités d'amitié franco-allemand de 1963 et de 2019 ainsi que le traité germano-polonais de bon voisinage et de coopération amicale de 1991 ont désormais un pendant franco-polonais, ce dont la coopération au sein du Triangle de Weimar ne pourra que profiter, que ce soit à l'échelle nationale, régionale ou locale.

Visibilité et reconnaissance

Souvent, des panneaux à l'entrée des villes listent les villes jumelées avec la commune. Et si cela permet de se faire une première impression de l'engagement européen de la commune en question, cette impression reste bien souvent fugace. Pour que l'importance locale des jumelages existants et vivants gagne en visibilité auprès des touristes, et plus encore auprès des citoyens, de nombreuses mesures de renforcement de la présence du jumelage au sein de la commune peuvent être prises en plus d'un travail de communication régulier et concerté.

Rendre les jumelages visibles sur le terrain

On peut organiser des manifestations groupées ciblées autour de la Journée franco-allemande le 22 janvier⁸ ou de la Journée de l'Europe le 9 mai⁹, ou encore permettre le rapprochement avec le pays voisin et la commune jumelée autour d'une Semaine franco-allemande ou d'un Marché franco-allemand. Ces évènements peuvent opter pour des formats *ad hoc*, ou s'intégrer dans des fêtes ou manifestations municipales. Sur le plan matériel, il est possible de rappeler l'existence des jumelages ailleurs que sur les panneaux à l'entrée des villes (où ils sont *de facto* à la marge) en investissant des zones plus vivantes et plus populaires de la commune : cela peut aller du simple panneau d'entrée de ville de la commune jumelée, installé sur la place de la mairie et assorti de la distance kilométrique à une Place des jumelages avec des poteaux indicateurs en direction des villes jumelées, en passant par une promenade ou une balade des jumelages dans le parc municipal. Il n'est jamais trop tard pour mettre en place de tels aménagements de l'espace urbain. Pour des jumelages de longue date, on peut profiter d'une date anniversaire du jumelage ou d'autres occasions officielles.

7. Cf. art. 14 § 3 du traité pour une coopération et une amitié renforcées entre la République de Pologne et la République française, 2025.

8. Commémoration de la signature du Traité de l'Élysée par Konrad Adenauer et Charles de Gaulle, le 22 janvier 1963 à Paris.

9. Commémoration de la « Déclaration Schuman », proposition du gouvernement français du 9 mai 1950 d'instituer une Communauté européenne de l'acier et du charbon.



*La « place des jumelages » de la « promenade de Cadenabbia » sur l’île de Grafenwerth de Bad Honnef, inaugurée en mai 2025.
© Andreas Marchetti.*

La ville lauréate gagne le financement d'un voyage d'études pour ses jeunes, mais à travers les étapes intermédiaires, le Prix de l'Europe offre avant toute la possibilité répétée de renforcer la visibilité de l'engagement local en faveur de l'Europe¹¹. Il existe d'autres distinctions dans l'univers franco-allemand, qui peuvent en ce sens également honorer des jumelages : le Prix Elsie-Kühn-Leitz de la VDFG, décerné depuis 1986 ; le Prix de Gaulle-Adenauer, créé par les gouvernements français et allemand en 1988 ; le Prix Joseph Rovan, décerné par l'ambassadeur de France en Allemagne depuis 2006 ; ou encore le Prix de l'amitié franco-allemande, décerné par les ambassades ou consulats allemands en France depuis 2008¹². En 2025, le groupe d'amitié France-Allemagne du Sénat a lancé un premier appel à candidatures pour un Prix du jumelage franco-allemand¹³.

Les prix et distinctions

Les prix et distinctions sont un autre moyen de donner davantage de visibilité à l'engagement des communes au sein de leurs jumelages, avec un rayonnement à l'échelle locale et au-delà. Le Prix de l'Europe, décerné par le Conseil de l'Europe pour la première fois en 1955, se distingue par sa portée européenne¹⁰. Il récompense des municipalités particulièrement actives dans la promotion de l'idéal européen par leur engagement dans des jumelages, des manifestations, des visites et des échanges. Pour participer, les communes doivent suivre plusieurs étapes : les municipalités candidates doivent postuler successivement au Diplôme européen, suite à quoi elles peuvent demander le Drapeau d'honneur, puis la Plaquette d'honneur. Ce n'est que dans un quatrième temps qu'elles peuvent postuler au Prix de l'Europe à proprement parler. Si les distinctions des premières étapes peuvent être décernées tous les ans à plusieurs communes à la fois, une seule ville ou municipalité peut recevoir le Prix de l'Europe.

Prix jumelage



11. Par ailleurs, la Communauté de travail des villes lauréates du Prix de l'Europe, créée en 1984 et qui rassemble les villes et municipalités ayant reçu la distinction la plus élevée du prix, est un cadre durable d'échange et de mise en réseau à l'échelle européenne.

12. Cf. ci-après pour une liste plus étouffée avec la description de chaque prix sur le portail franco-allemand : <https://france-allemagne.fr/fr/le-couple-franco-allemand-les-prix-et-distinctions-franco-allemands>.

13. Cf. Prix du jumelage franco-allemand du Sénat 2025 : <https://www.senat.fr/connaître-le-sénat/événements-et-manifestations-culturelles/prix-du-jumelage-franco-allemand-du-sénat-2025.html>

10. Cf. ci-après (en partie proche du texte) la description du Prix de l'Europe (en partie citée directement) : <https://www.coe.int/fr/web/europe-prize-exhibition> (et pages afférentes).

Certains de ces prix peuvent être attribués à la fois à des personnes, des communes ou des institutions. Considérant que les jumelages sont toujours portés par des personnalités et des engagements individuels, il convient d'accorder une importance particulière aux **rémunérations et incentives individuelles**¹. Après tout, l'engagement personnel pour un jumelage ne va pas de soi. En sus des récompenses prestigieuses, souvent plutôt tardives et sous forme de médailles ou de décos, un grand nombre de Prix récompensant l'engagement – que ce soit à l'échelle nationale, régionale ou communale – peuvent venir honorer un engagement régulier. La fondation allemande pour l'engagement et le bénévolat propose un aperçu du grand nombre de telles récompenses sur le site du Prix allemand de l'engagement².

1. Cf. Keller, 2018, p. 59 ; Marchetti, 2019, p. 91.

2. Cf. la liste des prix (filtres thématiques et géographiques disponibles) du site : <https://www.deutscher-engagementpreis.de/preiselandschaft>.



Margarete Mehdorn, présidente d'honneur de la VDFG, se voit remettre le 1^{er} juillet 2025 la croix du mérite de 1^{re} classe par Daniel Günther, ministre-président du Land de Schleswig-Holstein, dans l'aile dite « Gästehaus » du gouvernement régional. Par cette distinction, le président fédéral Frank-Walter Steinmeier récompense son long engagement pour l'amitié et la coopération franco-allemandes, par son travail pour la VDFG au Fonds citoyen franco-allemand, en passant par la Société franco-allemande du Land de Schleswig-Holstein et le jumelage entre Brest et Kiel.

© Frank Peter.

Valoriser le bénévolat

En outre, la plupart des *Länder* proposent des cartes de bénévoles, qui sont une marque de reconnaissance donnant accès à quelques réductions, pour permettre au moins un petit dédommagement de l'engagement bénévole. En France, le compte d'engagement citoyen suit un objectif comparable : il permet d'acquérir des droits à formation complémentaires, pouvant être crédités sur le compte personnel de formation¹⁴. De plus, il est possible de valoriser les qualifications acquises dans le cadre d'un engagement associatif, par exemple avec le Passeport Bénévole® de France Bénévolat. Cet outil, tout comme les certificats de bénévolat des *Länder* allemands, se focalise davantage encore sur l'utilité individuelle de l'engagement, en documentant les activités bénévoles, par exemple pour améliorer les perspectives professionnelles lors d'une recherche d'emploi.

14. Informations relatives au Compte d'Engagement Citoyen (CEC) : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/declarer-ses-activites-de-benevolat-via-le-compte-benevole/>.

Élargissement du vivier de bénévoles et des publics ciblés

Le monde de l'engagement est en mutation. On constate un recul de l'engagement institutionnalisé et à long terme. Dans le même temps, de nombreuses personnes continuent à s'engager comme bénévoles, ou du moins envisagent de le faire¹⁵. Les freins à l'engagement éventuel ne sont donc pas insurmontables, mais peuvent être réduits en adaptant le cadre du bénévolat. Dans ce contexte, la flexibilisation et la mise en réseau sont des outils précieux.

Parfois, le manque de bénévoles d'un côté et le non-engagement dans une activité de bénévolat de l'autre, peuvent tout simplement être dus au fait que le contact n'est pas établi entre les deux parties, qui ne se rencontrent donc pas sur le terrain. C'est pourquoi, dans les *Länder*, des *Freiwilligenagenturen* (agences du bénévolat) se consacrent à la **mise en relation de bénévoles potentiels avec des associations**, tout comme France Bénévolat le fait en France. De telles agences permettent de mieux mobiliser le potentiel d'engagement existant. Néanmoins, en raison de la structure des adhésions aux associations et de la transition démographique que traverse la société, il n'est pas judicieux de viser uniquement les jeunes ou les jeunes adultes¹⁶. Rappelons, à juste titre, le potentiel de la génération des *baby-boomers* : parmi les plus de 55 ans, beaucoup disposent aujourd'hui ou dans un futur proche de temps libre pour s'engager.

Car c'est bien souvent le facteur temps qui s'avère limitant pour l'engagement bénévole, qui vient en concurrence avec les obligations professionnelles, familiales ou autres. D'autant plus qu'on a souvent l'impression que l'engagement exige d'adhérer durablement à une association. Mais ce n'est pas nécessairement le cas : tout en restant dans le cadre de l'association, qui permet une certaine robustesse, notamment juridique, il est possible de permettre des formes d'**engagement sans adhésion à l'association**, y compris de façon très ponctuelle. Pour les associations, malgré une moindre prévisibilité, cela peut s'avérer attrayant, car même un engagement ponctuel, saisonnier, ou thématique permet de diffuser ou d'organiser des activités au service de l'association. Quant aux bénévoles potentiels, cela leur permet de tester et de s'engager de manière peu contraignante. Abaisser ainsi le seuil d'accès à une participation active peut aussi faciliter la transition vers un engagement plus pérenne.

Pour une mise en œuvre concrète à destination de la jeunesse et des jeunes adultes, groupe particulièrement dynamique, cela revient par exemple à leur offrir la sécurité juridique d'une structure associative tout en leur permettant de faire des expériences et de mettre en œuvre leurs idées. Pour que, dans cette optique, **les sections de jeunes des associations puissent faire office de laboratoires de la jeunesse**, il convient – dans la mesure du possible – de leur laisser le champ libre quant aux formes et aux contenus, ainsi qu'une dotation financière suffisante pour tester des formats innovants, pour permettre à ces derniers de prendre de l'ampleur et de toucher ainsi de nouveaux publics¹⁷.

15. Cf. Simonson e. a., 2021, p. 20.

16. Cf. Auslandsgesellschaft.de, 2024, p. 41.

17. Cf. Baasner, 2023, p. 12 ; Transformationsstelle, 2025, p. 10.

Dans le cadre franco-allemand, l'idée de cibler des **publics différents des publics traditionnels** s'impose de plus en plus. Ce ne sont pas nécessairement les lycéens allemands qui apprennent le français, ou les lycéens français germanistes qui peuvent le mieux tirer profit d'un échange avec le pays partenaire. On dispose aujourd'hui de nombreux précédents de rencontres entre apprentis, avec leurs intérêts professionnels propres, ou encore de jeunes socialement défavorisés, pour lesquels une expérience d'échange peut souvent être bien plus fondamentale.



Fondée en 2024, la DFG – les jeunes fait partie de la Deutsch-Französische Gesellschaft Paderborn et s'est donné pour objectif d'élargir et d'enrichir le programme, déjà très diversifié, en s'adressant davantage à un public plus jeune. Le contact avec des personnes du même âge doit faciliter l'accès à des jeunes de 16 à 30 ans qui manifestent un grand intérêt pour les échanges franco-allemands, mais qui, pour certains, ne s'y engagent pas encore activement. Parmi les premières activités communes, des élèves, des apprentis ainsi que des étudiants allemands et français se sont retrouvés au club de pétanque Käskösäh de Paderborn pour un moment convivial.

© Deutsch-Französische Gesellschaft Paderborn – les jeunes.

Aujourd'hui, dans le franco-allemand¹, on n'exige plus de maîtriser la langue du pays partenaire pour participer aux activités, notamment aux échanges, d'autant que les connaissances linguistiques préalables ne constituent pas nécessairement un prérequis pour une expérience d'échange réussie². C'est pourquoi de nombreux outils de financement cherchent explicitement à cibler des publics moins privilégiés. En effet, réduire les exigences en matière de niveau de qualification des participants à un échange ou à des activités de jumelage n'entrave pas la qualité, mais peut au contraire en élargir l'accès, pour inclure dans le franco-allemand et ses sujets sociétaux connexes des groupes qui y étaient jusque-là peu représentés, voire qui en étaient exclus.

1. Cf. Keller, 2018, p. 59; Marchetti, 2019, p. 89.

2. Cf. Becker, 2020, p. 26.



Entretien avec le *Partnerschaftsverband Rheinland-Pfalz/4er Netzwerk*

« Nous sommes
un laboratoire
du Vivre l'Europe »



— Jonathan Spindler

Directeur du *Partnerschaftsverbands Rheinland-Pfalz/4er-Netzwerk*
(Fédération des partenariats de la Rhénanie Palatinat
pour le réseau quadripartite)

Un an avant l'intégration dans l'Union européenne de nombreux États d'Europe centrale et orientale, la Région Bourgogne, la Région de Bohème centrale, la Voïvodie d'Opole et le Land de Rhénanie-Palatinat ont signé une déclaration commune dans laquelle ils élargissaient leurs partenariats bilatéraux préexistants pour en faire un « réseau quadripartite des partenariats régionaux ». Ils ont ainsi créé un cadre pour des rencontres qui soutient par la base l'élargissement de l'Union européenne réalisé par le haut. En interview, Jonathan Spindler, directeur du *Partnerschaftsverbands Rheinland-Pfalz/4er-Netzwerk* (Fédération des partenariats de la Rhénanie Palatinat pour le réseau quadripartite) nous explique comment la coopération permet de surmonter barrières et frontières, qu'elles soient physiques ou mentales.

Les termes « fédération des comités de jumelages » et « réseau quadripartite » décrivent une constellation à quatre régions. À l'échelle locale, cet aspect multilatéral ne se concrétise que dans des cas isolés ; en termes quantitatifs, ce sont les partenariats franco-allemands qui prédominent. Comment réussir à satisfaire les quatre parties du réseau et à encourager l'intégration européenne, notamment en mettant de côté les anciens clivages Est-Ouest ?

Jonathan Spindler: Nous avons l'avantage que les organisations qui coordonnaient séparément les jumelages sont unifiées depuis 2018. Nous avons rapidement constaté que nous avions énormément à apprendre les uns des autres.

•••

••• Même si les partenariats franco-allemands sont les plus nombreux, la Bohême Centrale et Opole ne sont pas des partenaires de second rang au sein du réseau. Au contraire, nous nous inspirons mutuellement, ce qui nous permet d'élargir nos horizons. Chacun a ses propres priorités, mais au final, nous faisons face aux mêmes défis. L'avantage de notre format, contrairement aux formats basés sur le Triangle de Weimar, c'est l'équilibre : nous avons deux partenaires d'Europe de l'est, et deux d'Europe occidentale. Cela permet des relations plus égalitaires et plus équitables, tout le monde peut faire des propositions et définir les priorités. Et c'est ce qui se passe dans les faits : par exemple, nos partenaires d'Opole ont mis la question de la promotion de la démocratie à l'ordre du jour à une époque où, en France, c'était un sujet dont on ne parlait pas. Aujourd'hui, les choses ont changé, et grâce à la coopération au sein du réseau quadripartite, on a pu réagir rapidement.

La question de la promotion de la démocratie est un sujet de plus en plus présent dans le travail des jumelages. Pourtant, ce n'est pas facile de toucher les publics et d'organiser des échanges autour de ce thème. Comment y parvenez-vous malgré tout ?

Jonathan Spindler : Pour moi, le réseau est un laboratoire du « Vivre l'Europe ». C'est ce que l'on fait très concrètement lors des rencontres du réseau, telles qu'elles se pratiquent par exemple depuis plus de vingt ans dans le domaine du sport. Des personnes originaires des quatre régions et de différentes disciplines sportives

« Nous avons fait de très bonnes expériences avec les apprentis. Ils ont choisi d'exercer un métier particulier parce que, dans une certaine mesure, ce sont des passionnés. Et quand on réunit des Allemands, des Polonais, des Tchèques et des Français qui partagent la même passion, on voit tout à coup s'ouvrir des horizons nouveaux. »

— Jonathan Spindler

Ce qui compte, c'est que nous arrivions à impliquer des personnes aussi différentes que possible, que nous touchions de nouveaux publics.

Comment toucher de nouveaux publics à grande échelle ?

Jonathan Spindler : Il est crucial de miser sur des thématiques qui parlent aux gens, qui les motivent. À cet égard, nous avons fait de très bonnes expériences avec les apprentis. Ils ont choisi d'exercer un métier particulier parce que, dans une certaine mesure, ce sont des passionnés. Et quand on réunit des Allemands, des Polonais, des Tchèques et des Français qui partagent la même passion, on voit tout à coup s'ouvrir des horizons nouveaux. L'année dernière – ça a été un de mes moments forts – nous avons réuni vingt apprentis du réseau pour cuisiner avec le président du *Landtag*. Et puis, en cuisinant, en épluchant des carottes, ils se sont mis tout naturellement à parler de tout et de rien, et aussi de politique, sans que cela ait été imposé.



••• Ces derniers temps, on parle de « renaissance » du mouvement des jumelages. Est-ce que vous l'observez dans les communes ou dans votre travail et votre fédération ?

Jonathan Spindler:

Absolument. La Covid a marqué un coup d'arrêt, mais aussi un tournant. Certains jumelages sont au point mort, mais ce sont ceux qui étaient déjà en train de basculer. D'autres, en revanche, ont vraiment su renaître grâce au passage au numérique. Subitement, la réunion du bureau ne pouvait plus avoir lieu le soir au bistrot, mais devait se tenir sous format hybride, ou bien en ligne. C'est un aspect qui a perduré, et qui permet aussi à des personnes plus jeunes de continuer à participer et à faire des choses sur le terrain, alors qu'elles ont déménagé pour leurs études ou pour d'autres raisons. Nous avions besoin de cette flexibilité, de cette faculté d'adaptation dans le travail associatif et dans les jumelages de villes. La création du Fonds citoyen franco-allemand a marqué un autre grand tournant. Il a vraiment changé la manière de travailler sur le terrain, car il permet un accès simplifié à des financements, y compris pour des petits montants. C'est une différence de taille par rapport à tout ce qui existait avant. Que ce soit le programme Europe pour les Citoyens¹ ou les divers

financements via Erasmus+. Ces programmes sont formidables pour ceux dont c'est le métier, mais la facilité d'accès que permet le Fonds citoyen est formidable pour la société civile, pour les bénévoles. Et c'est une reconnaissance de leur travail, au-delà de leur commune, ce qui est également très important.

Quelles autres mesures seraient, selon vous, judicieuses pour promouvoir encore davantage les activités de jumelage ?

Jonathan Spindler: Pour nous, un Fonds citoyen trinational serait une mesure importante. Pour l'instant, les jumelages qui travaillent dans une constellation tripartite ou quadripartite ne peuvent pas faire de demandes de subventions lorsque des partenaires polonais ou tchèques participent. Cela ouvrirait des perspectives, car je vois le potentiel, je vois ce que le Fonds citoyen a déjà changé pour les jumelages. L'accord entre l'OFAJ et l'Office germano-polonais pour la Jeunesse permet déjà beaucoup de choses, mais il serait possible d'aller plus loin encore. Sinon, un centre d'information sur les possibilités de financement ou sur la réalisation de projets serait utile. On essaie de le faire, au moins au niveau du *Land*, mais il nous manque une structure homogène à l'échelle

nationale qui permette de centraliser les informations de manière systématique et de les mettre à disposition sous une forme compréhensible. Une réforme du droit allemand des associations serait également souhaitable. On pourrait simplifier pas mal de choses, pour débureaucratiser la « vie associative », comme on dit si joliment en français, et renforcer l'attractivité du bénévolat. Ça manque un peu en Allemagne.

Un élément qui continuera à caractériser les jumelages à l'avenir ?

Jonathan Spindler: L'ADN des jumelages, c'est l'accessibilité. Il existe beaucoup de manières de rencontrer des gens, mais la plus simple, c'est vraiment : va à la mairie, va voir les panneaux de jumelages à l'entrée de ta ville, regarde quels jumelages existent et demande si tu peux participer à un échange. En règle générale, cela ne te coûtera rien. Tu seras hébergé par une famille et accueilli en ami. Vous ne vous connaissez ni d'Ève, ni d'Adam, mais comme tu viens de telle ville ou telle commune, tu seras accueilli chaleureusement, comme un véritable ami, comme un membre de la famille. C'est de la convivialité à l'état pur. Ça fonctionne. Et cela permet non seulement de créer du lien au-delà des frontières, mais aussi entre les générations. Et c'est d'une importance capitale, car nous avons des cours d'éducation civique à l'école, pour les jeunes. C'est super, bien évidemment. Mais qu'en est-il des adultes ? Après tout, on constate une certaine polarisation de nos sociétés.

«Pour nous, un Fonds citoyen trinational serait une mesure importante. »

— Jonathan Spindler

1. Il s'agit du prédécesseur du programme actuel CERV.

••• On l'observe bien sûr aussi dans les jumelages de villes, entre les jeunes et les seniors. Et je me pose toujours la question : comment peut-on les rassembler ? Les jumelages nous offrent ici le cadre parfait et nous l'exploitons depuis trois ans avec la *Große Semaine* : pendant une semaine, on envoie des jeunes découvrir chacune des villes jumelées, pour les faire découvrir à leur tour dans un guide touristique des villes jumelées. La semaine se clôt aussi autour d'une table ronde intergénérationnelle. Et là, on a des échanges intenses entre jeunes et personnes âgées. Les jumelages sont prédestinés à mener de tels dialogues.

« Les jumelages peuvent, et même doivent, être plus qu'un symbole de valeurs comme l'Europe, la tolérance et la paix : ils doivent aussi jouer un rôle actif. »

— Jonathan Spindler

Aujourd'hui, le dialogue entre les générations ne relève plus de l'évidence. Et c'est là que les jumelages peuvent, et même doivent, être plus qu'un symbole de valeurs comme l'Europe, la tolérance et la paix : ils doivent aussi jouer un rôle actif. C'est ce que de nombreuses communes commencent à comprendre. Elles ont maintenant une deuxième chance de changer les choses. Premièrement, parce que c'est nécessaire, et deuxièmement, parce qu'elles ont de l'expérience en la matière.

Elles ont déjà fait ce travail il y a 60 ans et peuvent à nouveau assumer ce rôle, dans un contexte différent. Avec leurs formats et leurs idées, les jumelages peuvent directement encourager le vivre ensemble, dans le respect et l'apaisement.



Hendrik Hering (4^e en partant de la droite), président du Landtag de Rhénanie-Palatinat et président du « Partnerschaftsverband Rheinland-Pfalz/4er-Netzwerk », aux fourneaux avec des apprentis des régions partenaires, tout en conversant d'éducation à la citoyenneté.
© Partnerschaftsverband Rheinland-Pfalz/4er-Netzwerk.

Formats et thématiques

Les bouleversements de la société n'épargnent pas les jumelages. Au contraire, ces derniers sont en quelque sorte les miroirs des diverses évolutions sociétales, étatiques, technologiques et économiques. Ainsi, les pratiques de jumelage sont elles aussi soumises à des processus de transformation, afin de répondre à de nouveaux défis et de faire évoluer les formats qui ont fait leurs preuves face à la situation présente et à venir.

Échange, échange, échange

L'idée de base du mouvement des jumelages, c'est de prendre conscience de nos points communs au-delà des frontières mentales, sociales et nationales « en faisant des expériences de mobilité, en se confrontant à l'altérité, en évoluant¹ ». Cette prise de conscience est rarement le résultat rationnel de lectures et d'études mais « relève souvent du domaine de l'intuitif et de l'affectif, et [...] se développe grâce à la libre circulation et à des expériences en commun. »

Par nature, ce sont des expériences que chaque génération, chaque personne doit faire elle-même. C'est pourquoi, pour des jumelages vivants, permettre des mobilités à l'étranger, et par là des expériences d'échange, n'a en rien perdu de son actualité. Bien sûr, les formats d'échange s'adaptent nécessairement à des besoins et à des attentes qui évoluent, si bien qu'ils paraissent aujourd'hui plus divers qu'autrefois.

Le noyau dur de tout jumelage, ce sont les **échanges réciproques de participants des communes partenaires**. Dès le départ, des échanges de groupe se sont développés dans le cadre des jumelages, sous la forme de voyages organisés, d'échanges scolaires ou encore de rencontres d'associations culturelles, musicales, sportives, etc. Ceux-ci forment toujours un pilier important pour de nombreux jumelages, mais malgré leurs liens avec la municipalité ou le comité de jumelage, avec l'école ou l'association concernée, ils sont largement tributaires de l'engagement individuel des personnes qui les portent. Dans l'idéal, il faut donc que l'engagement dispose d'un ancrage institutionnel et d'un financement pérenne. De nombreux dispositifs de financement sont à disposition. Par ailleurs, surtout dans le cadre des échanges scolaires, ces projets ne sont plus nécessairement soumis à l'exigence de réciprocité et d'accueil par des familles volontaires dans la ville partenaire. Au contraire, l'OFAJ permet par exemple des rencontres en tiers lieu, afin « d'équilibrer les inégalités familiales et sociales entre élèves » et d'élargir considérablement les publics pouvant participer aux échanges et rencontres². En raison de l'individualisation croissante de ces dernières années et décennies, l'offre d'échanges individuels s'est également étendue. Ces derniers sont possibles tant dans le cadre de jumelages qu'en dehors de ceux-ci, même si certains formats reposent expressément sur la réciprocité et les jumelages, comme l'échange de Jeunes Ambassadeurs des villes jumelées³ ou le Volontariat Franco-Allemand des Territoires⁴, ce qui permet d'enrichir les jumelages par des expériences d'échanges individuels.

1. Cf. ici et ci-après (citations comprises) Béatrice Angrand dans Marchetti, 2019, p. 35.

2. Cf. (citation comprise) les informations de l'OFAJ sur les rencontres et échanges scolaires : <https://www.ofaj.org/programmes-formations/rencontres-et-echanges-scolaires#1>.

3. Cf. ci-après pour la description du concept par la ville d'Osnabrück : <https://friedensstadt.osnabrueck.de/de/engagement-friedensakteure/staedtebotschafter/>

4. Cf. les informations à ce sujet sur le site de l'AFCCRE : <https://afccre.org/fr/node/3846>.

— Échanges entre administrations locales

En partant des traditionnelles visites de délégation, les rencontres officielles entre les communes jumelées et leurs représentants ont donné naissance à des **échanges entre administrations locales** plus ou moins réguliers. En effet, de part et d'autre de la frontière, les communes sont confrontées à des défis similaires et malgré des différences juridiques parfois importantes, elles exercent des compétences largement comparables. Échanger de manière ciblée sur des questions spécifiques d'aménagement du territoire avec des acteurs de la commune jumelée peut ouvrir de nouvelles perspectives, au-delà des pratiques administratives et des modes de pensée établis. Cela permet d'améliorer les facultés de résolution de problème et de mise en œuvre à l'échelon local. En ces temps marqués par des crises multiples, il n'est pas étonnant que de nombreuses communes jumelées mettent à l'ordre du jour de leurs rencontres des sujets qui les concernent en tant que municipalités, comme l'échange d'expériences et d'approches en ce qui concerne l'aide aux réfugiés et à leur intégration, l'innovation dans la politique municipale de transition écologique, ou encore les questions d'urbanisme et de politique de la ville. Pour aller plus loin encore, cet échange intercommunal peut également être institutionnalisé sur le plan administratif ou politique : d'une part, en faisant correspondre à chaque service administratif ou compétence de la ville partenaire le service municipal correspondant, afin de savoir clairement vers quel service de la ville jumelée se tourner et de pouvoir, à tout moment, contacter directement l'interlocuteur compétent. D'autre part, l'institutionnalisation du jumelage, par exemple *via* des comités, ne doit pas forcément se limiter à la commune⁵, au contraire : les villes jumelées peuvent aussi créer des comités communs, permettant de pérenniser l'échange entre élus et de consolider la coopération réciproque⁶.

— Échanges au sein des réseaux de villes

Face aux défis multidimensionnels présents et à venir pour les communes du monde entier, l'échange d'expertise ne se limite pas aux tandems bilatéraux de municipalités. De plus en plus, les communes se rassemblent pour échanger dans des **réseaux de villes**, parfois généralistes et parfois thématiques⁷. Ceux-ci visent non seulement à permettre l'échange d'expérience et de compétences, mais aussi à faire entendre les besoins et les positions des communes et à défendre leurs intérêts. Comme les structures intercommunales établies, c'est-à-dire les fédérations communales et le CCRE, elles font entendre la voix des communes de la base. En 2022, dans une approche par le haut, la Commission européenne a de son côté lancé un réseau intercommunal d'élus locaux intitulé « Bâtir l'Europe avec les élus locaux », qui a cependant pour objectif principal d'informer sur l'Union européenne à l'échelle locale⁸. Ce réseau s'inscrit donc en dehors du champ d'étude plus restreint que sont les jumelages de villes, mais participe autant que ces derniers à l'émergence d'une conscience européenne à l'échelle communale.

5. Cf. le sous-titre Ancre communal au sous-chapitre Structures de la présente publication.

6. Cf. Rat der Gemeinden und Regionen Europas/Deutsche Sektion, 2020, p. 14.

7. Cf. ici et ci-après : Auslandsgesellschaft.de, 2024, p. 8.

8. Cf. Marchetti, 2024, p. 173.

Transformation et participation

Indépendamment de la conjoncture politique et du caractère cyclique de l'attention publique, la question du développement durable se posera avec une acuité particulière à l'avenir. En effet, on n'est pas encore parvenu à un équilibre viable entre les aspects écologiques, économiques et sociaux réunis dans ce concept.

C'est vrai aussi, de manière générale, de la pratique des jumelages, surtout pour sa composante échanges et rencontres : si les instruments de financement prennent en compte différents formats d'échange et mettent l'accent plus que jamais sur les publics marginalisés, **la réduction de l'empreinte carbone des échanges et rencontres** est encore balbutiante. Certes, la pandémie a accéléré la banalisation de formats numériques, mais la rencontre en personne et les expériences directes restent essentielles et irremplaçables. Par conséquent, l'OFAJ, institution centrale du franco-allemand, « s'efforce d'atteindre la neutralité carbone et de protéger l'environnement dans le cadre des échanges franco-allemands de jeunes⁹ », tel que prévu par ses nouvelles directives, publiées en janvier 2024. L'OFAJ fait évoluer son offre de programmes conformément à cet objectif¹⁰ et informe et conseille les acteurs qui élaborent des formats d'échange et de rencontres quant à la prise en compte des objectifs environnementaux dans leurs activités¹¹.

Le développement durable au cœur des échanges

Les questions environnementales, au-delà de celle d'entretenir des liens de jumelages malgré des distances importantes, sont aujourd'hui au cœur des préoccupations des communes. Même si, de par leur dimension, ces questions sont souvent négociées à l'échelle mondiale ou européenne et que les réglementations y afférentes sont définies à l'échelle nationale ou régionale, les communes constituent bien souvent l'échelon chargé de l'exécution. Pourtant, elles ont le sentiment d'être peu entendues dans les processus de négociation, alors que leur expertise en matière de mise en œuvre locale leur permettrait de donner un nouvel élan à la transition. Les sujets autour de la transition écologique se prêtent donc particulièrement bien aux échanges d'expertise entre élus et responsables municipaux et, le cas échéant, avec d'autres parties prenantes sur place. En effet, les défis auxquels font face les communes françaises comme allemandes ne sont pas abstraits, mais touchent de près à la vie des habitants. On voit donc que **les actions et activités autour du développement durable** visant le grand public ou des groupes spécifiques au sein des communes sont de plus en plus présentes dans les jumelages. Ces actions peuvent être très diverses, allant d'actions de nettoyage collectif de la nature à des « ateliers du futur », en passant par différents formats de dialogue. Cette priorité thématique est due non seulement à l'urgence écologique, mais aussi à la prise en compte particulière et au subventionnement ciblé de mesures promouvant le développement durable dans les dispositifs de soutien disponibles actuellement.

9. Cf. point 1.4 des directives de l'OFAJ.

10. Cf. la présentation de l'OFAJ concernant l'axe prioritaire « la protection de l'environnement et le développement durable au cœur de l'action de l'OFAJ » : <https://www.ofaj.org/les-axes-prioritaires-de-l-ofaj/la-protection-de-l-environnement-et-le-developpement-durable-au-coeur-de-l-action-de-l-ofaj>.

11. Cf. Office franco-allemand pour la Jeunesse, 2025b.

Penser ensemble les processus de transformation

Quel que soit le sujet, lorsque l'opinion publique et locale est particulièrement concernée par des processus de transformation, l'utilité de la prise en compte précoce et du dialogue ouvert entre les différents groupes et intérêts n'est plus à prouver : les tables rondes ne sont pas seulement utiles quand elles traitent de développement durable, mais apportent aussi des impulsions nouvelles en matière d'éducation, de politique de la jeunesse, d'intégration et d'accueil des réfugiés ; les assemblées citoyennes de jeunesse ou d'intégration donnent une voix aux groupes non représentés dans les organes de représentation élus ; les formats de démocratie participative permettent aux citoyens de participer, sur une base très large, à l'élaboration et à la discussion de l'action communale sur un grand nombre de sujets. Tout cela peut permettre non seulement d'identifier des objectifs communs et des mesures nécessaires, mais aussi d'apporter le soutien et la compréhension vis-à-vis des mesures de transformation qui en résultent. Si les échanges entre experts des villes jumelées constituent de formidables terreaux pour faire émerger des idées novatrices, on voit à fortiori avec **les dialogues et ateliers citoyens dans le cadre des jumelages** « que les échanges ne nous rendent pas plus stupides, que nous pouvons vraiment apprendre les uns des autres¹² ». S'il est évident d'inclure les citoyens des villes jumelées dans les réflexions sur la conception du jumelage à l'avenir, on peut aussi bien aborder toutes les questions d'avenir qui touchent la population de la même manière dans chacune des villes du jumelage. Si la confrontation constructive avec l'altérité permet de changer de perspective et de mieux accepter les différences, cela peut avoir des répercussions positives sur le vivre-ensemble dans une société marquée par la diversité. Ainsi, les formats de participation citoyenne peuvent rayonner au-delà de la thématique abordée et contribuer, à un niveau plus profond, à la fabrique de la démocratie et de la société.

Europe et culture mémorielle

Les jumelages franco-allemands s'inscrivent d'emblée dans le processus d'unification européenne et ont donc, en plus de la perspective bilatérale, toujours un cadre de référence plus vaste : depuis toujours, le mouvement des jumelages vise à favoriser par la base la construction et l'organisation d'un vivre-ensemble en Europe sous le signe de la paix et de la coopération. Cependant, depuis quelque temps, des voix se font entendre – sans nécessairement refléter une majorité – qui voient d'un œil critique la coopération franco-allemande, ou rejettent l'intégration européenne.

La sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne en 2020 en atteste, tout comme la montée des partis populistes, de droite nationaliste voire d'extrême-droite, lors des élections. Dans ce contexte, l'heure est venue pour les nombreux jumelages de renforcer à nouveau l'Europe par la base. **L'éducation à l'Europe et la compétence européenne**, que ce soit de manière explicite ou implicite, comme corollaire des échanges et rencontres, gagnent de nouveau de l'importance dans les jumelages, pour défendre la coopération et le vivre-ensemble au-delà des frontières nationales, face à ceux qui voient par exemple dans le traité d'Aix-la-Chapelle une « grande trahison¹³ » des intérêts de la France, ou qui aimeraient remplacer l'Union européenne par une « alliance des nations européennes¹⁴ ». Les grandes fédérations franco-allemandes s'opposent activement à ce phénomène : la VDFG a rejoint fin 2023 l'*Europäische Bewegung Deutschland* (Mouvement européen – Allemagne), suivie en 2024 par l'adhésion de la FAFA au Mouvement Européen – France.

12. Cf. Reinhard Sommer dans Marchetti, 2019, p. 25.

13. Philippe Olivier : « Traité d'Aix-la-Chapelle : Petits arrangements – grande trahison », 17/01/2019 : <https://rassemblementnational.fr/post/traite-daix-la-chapelle-petits-arrangements-grande-trahison>.

14. Programme de l'Afd pour les 10^{es} élections européennes, 2023, p. 10.

Pour mieux comprendre l'importance de la coopération franco-allemande et de l'intégration européenne (pas seulement à travers les jumelages), il convient de prendre du recul. On ne saurait surestimer la valeur des plus de 70 ans de paix entre la France et l'Allemagne, ainsi qu'entre les États membres de l'Union européenne. Il y a maintenant vingt ans, au cimetière militaire allemand de Sandweiler, Jean-Claude Juncker, alors Premier ministre luxembourgeois, résumait parfaitement l'importance de la mémoire des heures les plus sombres de l'histoire européenne pour la pérennité de la paix et de la coopération en Europe : « Celui qui doute et désespère de l'Europe [...] devrait visiter des cimetières militaires¹⁵ ». Cette phrase très souvent citée, et répétée plusieurs fois par Juncker lui-même¹⁶, donne à notre douloureuse mémoire commune une fonction d'avenir : « ne pas laisser l'amitié européenne péricliter, mais en garder le cap imperturbablement, malgré tous les problèmes, tous les moments de faiblesse, tous les doutes et parfois tout le désespoir ». Plus de cent ans après la fin de la Première Guerre mondiale et 80 ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale, la réconciliation et l'apaisement ne paraissent peut-être plus être des missions cruciales des jumelages franco-allemands. Pourtant, ce qui vaut pour les échanges et les rencontres vaut aussi pour le devoir de mémoire et la culture mémorielle, ainsi que pour les liens qu'on peut établir entre le passé et le présent, voire l'avenir : ce sont des expériences par nature individuelles, intuitives et affectives. Ainsi, proposer des **mesures permettant à chacun de s'approprier le travail de mémoire dans le cadre des jumelages** est toujours judicieux. Celles-ci peuvent prendre des formes très variées, allant de visites communes des différents lieux de mémoire aux approches artistiques, en passant par des travaux de recherche active ou la préservation de pièces et témoignages historiques.



Citoyens de Rheinbach et Douaumont-Vaux lors d'une réunion de leur « Partenariat pour la paix » fondé en 2019 avec le soutien de la Fondation Konrad Adenauer sur les anciens champs de bataille de Verdun. En compagnie de Konrad Adenauer, petit-fils du même nom que le premier chancelier de la République fédérale d'Allemagne, ils ont participé en 2024 à l'inauguration d'une œuvre d'art accessible au public, conçue par Karl Günter Wolf, devant l'ossuaire de Douaumont, qui commémore la poignée de main historique entre le chancelier fédéral Helmut Kohl et le président François Mitterrand le 22 septembre 1984.

© Philipp Lerch/KAS.

15. Le Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'occasion du 50^e anniversaire du cimetière militaire allemand à Sandweiler, 03/06/2005 [recte 04/06/2005] : https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/discours/2005/06-juin/04-juncker-cimetiere-allemand-sandweiler.html.

16. Cf. Jean-Claude Juncker, transcription du discours lors de la Journée de deuil national (*Volkstrauertag*), Bundestag, Berlin, 16/11/2008 : https://sip.gouvernement.lu/fr/actualites/gouvernement2024/fr+actualites+toutes_actualites+discours+2008+11-novembre+16-juncker-volkstrauertag.html.

En s'appropriant la mémoire collective, on prend conscience non seulement des horreurs qui ont précédé la réconciliation franco-allemande et la construction européenne, mais aussi des conséquences qui en ont été tirées pour le vivre-ensemble en Europe : la loi fondamentale allemande dispose dans son article 1 : « La dignité de l'être humain est intangible ». La Constitution française souligne, à l'article 1, « l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion ». Et le traité sur l'Union européenne, dans son article 2, liste ainsi les valeurs communes de « respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités ». Pour contrer les voix de plus en plus fortes qui remettent en question ces droits, au moins pour certains groupes de la société, les jumelages se voient conférer la mission supplémentaire de transmission des principes fondamentaux de démocratie et de liberté dans le cadre de l'**éducation à la citoyenneté**. Pour cela, il est tout à fait possible de mettre les intérêts spécifiques des participants au premier plan des échanges, et que l'éducation à la citoyenneté advienne sous forme d'effet bonus¹⁷.

Aide humanitaire et coopération internationale

En février 2022, la fragilité de la paix en Europe est devenue manifeste suite à l'extension massive de la guerre d'agression russe en Ukraine, avec des conséquences directes sur la vie de millions de personnes. Tout comme les États de l'Union européenne, les communes ont condamné la guerre d'agression russe dès le début, mais, même si elles n'ont aucune compétence en politique étrangère, elles ne se sont pas limitées à de simples déclarations¹⁸ : d'une part, elles étaient et sont toujours responsables de l'accueil et de l'aide aux réfugiés ukrainiens, et d'autre part, nombreuses sont celles qui fournissent, sur la base de jumelages ou de partenariats de solidarité avec des communes ukrainiennes déjà existants ou créés pour l'occasion, des **aides aux villes ukrainiennes, notamment pour la reconstruction**.

Les villes jumelées françaises et allemandes ne font pas exception, très souvent en raison des douloureuses expériences de guerre et de destruction qu'elles ont elles-mêmes vécues par le passé. Il arrive même que le jumelage franco-allemand serve de cadre extérieur pour apporter, de manière concertée, de l'aide à une même ville ou commune ukrainienne¹⁹. Cependant, même en l'absence d'un tel cadre, les communes ne sont pas laissées seules pour venir en aide à l'Ukraine. De nombreuses initiatives et programmes existent ou ont été créés pour soutenir les partenariats avec des villes ukrainiennes et la mise à disposition d'aide humanitaire sur place. Néanmoins, s'il est parfaitement compréhensible que l'Ukraine soit aujourd'hui au cœur des préoccupations, il ne faut pas oublier que l'aide humanitaire européenne va beaucoup plus loin. Ainsi, le champ d'action du Corps européen de solidarité a été élargi au « soutien de mesures d'aide humanitaire dans le monde entier²⁰ ».

17. Cf. interview de Jonathan Spindler, directeur du *Partnerschaftsverband Rheinland-Pfalz/4er-Netzwerk*, dans la présente publication.

18. Cf. ici et ci-après Marchetti, 2022, p. 168 ; 2023, p. 170 ; 2024, p. 174.

19. Cf. Marchetti, 2025.

20. Voir les informations de la représentation de la Commission européenne en Allemagne sur l'appel à candidatures 2025 : https://germany.representation.ec.europa.eu/news/europaisches-solidaritatskorps-bewerbungsrunde-2025-startet-mehr-geld-fur-freiwilligentatigkeiten-2024-11-29_de.

Dans un monde qui ne connaît plus de frontières, les communes peuvent s'engager sans limites ou presque. Dans ce domaine, la coopération au développement, suivant des approches dites *peer-to-peer* et *bottom-up*, s'est avérée être un vaste champ d'action pour les communes.

Pour **un engagement communal dans le domaine de l'aide au développement**, les communes allemandes qui s'engagent « sur place et dans le Sud global » disposent d'un guichet unique, la *Servicestelle Kommunen in der Einen Welt* (SKEW, Centre de services pour les communes dans le seul monde), et pour de nombreux projets et mesures d'aide ponctuelles, elles peuvent avoir accès aux financements de l'agence de coopération internationale allemande, la *Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit* (GIZ, Société allemande pour la coopération internationale) ou d'autres acteurs du secteur²¹. Pour les communes françaises, c'est l'Agence française de développement (AFD) qui est le principal interlocuteur. Elle dispose d'un instrument de financement adapté spécialement aux besoins des collectivités territoriales, la Facilité de financement des collectivités territoriales (FICOL)²². Là aussi, les tandems franco-allemands peuvent utilement être le point de départ de partenariats élargis avec d'autres communes²³, illustrant encore une fois que les relations franco-allemandes à l'échelle communale ne s'arrêtent pas aux remparts des villes, mais rayonnent et vont toujours au-delà du cadre bilatéral.

21. Cf. les informations sur le guichet et citation : https://skew-engagement-global.de/files/2_Mediathek/Mediathek_Microsites/SKEW/Publikationen/1_Servicestelle%20Brosch%C3%BCren%20und%20Flyer/2024/Flyer_Ueber%20uns_2024_bf.pdf

22. Cf. la présentation par l'AFD : <https://www.afd.fr/fr/ficol-financement-projet-cooperation-collectivites-territoriales>.

23. Cf. Marchetti, 2019, p. 78.

Conclusion

Les jumelages de villes et de communes forment l'un des piliers des relations franco-allemandes. Ces dernières décennies, elles ont prouvé leur impressionnante capacité à façonner nos sociétés. Les nombreux échanges réciproques ont contribué à la réconciliation fondamentale entre « ex ennemis héritaires », qui a fait place à la compréhension mutuelle qui peut aujourd'hui servir de base pour écrire l'avenir, tandis que les réalités sociétales et politiques s'affranchissent toujours plus des frontières. Grâce à leur ancrage communal, les jumelages offrent un cadre circonscrit, facilitant ainsi l'action, dans lequel citoyennes et citoyens peuvent s'engager pour participer aux processus de transformation de nos sociétés au-delà des frontières.

On constate invariablement que le franco-allemand n'est pas centré sur lui-même, mais s'inscrit toujours dans un cadre européen plus large, que les jumelages de villes et de communes participent ainsi à construire par la base. Cette capacité est aujourd'hui largement reconnue. Ces dernières années, le soutien partant d'en haut et visant à encourager et activer le potentiel sur le terrain se pérennise et s'approfondit donc de diverses manières.

L'important écosystème de soutien et de subventions disponibles est le point de départ du présent guide, qui se fonde sur une précédente analyse¹, qu'il complète de nombreuses nouvelles études et textes publiés sur le sujet. Il vise à établir une synthèse – non exhaustive – pour un usage pratique dans un environnement caractérisé par un dynamisme remarquable. Les remarques et idées de nombreuses personnes sont venues nourrir cette synthèse. Ainsi, à l'été 2025, la majeure partie des informations du chapitre Dispositifs de soutien ont pu être validées auprès des institutions et organismes cités, afin de s'assurer de leur actualité, de leur pertinence pour la pratique et de leur fiabilité pour un usage sur le terrain².

Je remercie vivement l'ensemble de mes interlocuteurs pour nos échanges et leurs précieux conseils. Par ailleurs, je tiens à remercier tout particulièrement les personnalités interviewées dans le cadre des trois entretiens, qui ont donné, par ce biais, un aperçu plus approfondi de leur travail et des mécanismes de soutien existants pour les acteurs des communes et de la société civile.

Enfin, je souhaite remercier Anja Czymmeck, directrice du Bureau France de la Fondation Konrad Adenauer, ainsi que toute son équipe pour avoir pris l'initiative de cette publication et pour l'excellente coopération au cours de son élaboration, ainsi que Philipp Lerch, directeur du Forum d'éducation politique de Rhénanie-Palatinat de la fondation Konrad Adenauer, pour sa participation à ce projet.

1. Marchetti, 2019.

2. Malgré ces vérifications, nous ne pouvons garantir l'exactitude de toutes les informations.

Annexes

65

Abréviations

66

Bibliographie

69

Index des personnes

Abréviations

ADEAF	Association pour le Développement de l'Enseignement de l'Allemand en France	FAFA	Fédération des Acteurs Franco-Allemands pour l'Europe
AFCCRE	Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe	FDJ	Française des Jeux
ANCT	Agence Nationale de Cohésion des Territoires	FDVA	Fonds pour le développement de la vie associative
AFD	Agence Française de Développement	FICOL	Facilité de financement des collectivités territoriales
art.	Article	GI	<i>Goethe Institut</i>
CAFA	Club d'Affaires Franco-Allemand	GIZ	<i>Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit</i>
CCRE	Conseil des Communes et des Régions d'Europe	IF	Institut français
CEFA	Club Économique Franco-Allemand	Ifri	Institut français des relations internationales
CERV	<i>Citizens, Equality, Rights and Values</i>	IPZ	<i>Institut für europäische Partnerschaften und internationale Zusammenarbeit</i>
CFAJ	Commission franco-allemande de la jeunesse	LWL	<i>Landschaftsverband Westfalen-Lippe</i>
CFB	Centre Français de Berlin	Nachf.	<i>Nachfolger</i>
Cerfa	Comité d'études des relations franco-allemandes	NRW	<i>Nordrhein-Westfalen</i>
CFF	Centre Français des Fonds et Fondations	OFAJ	Office franco-allemand pour la Jeunesse
DFA	<i>Deutsch-Französischer Ausschuss</i>	OGPJ	Office germano-polonais pour la Jeunesse
dfi	<i>Deutsch-Französisches Institut</i>	UE	Union européenne
DGAP	<i>Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik</i>	SKEW	<i>Servicestelle Kommunen in der Einen Welt</i>
DSEE	<i>Deutsche Stiftung für Engagement und Ehrenamt</i>	VDFG	<i>Vereinigung Deutsch-Französischer Gesellschaften für Europa</i>
e. V.	<i>eingetragener Verein</i>		
Erasmus	<i>European Community Action Scheme for the Mobility of University Students</i>		

Bibliographie¹

Guides pratiques

Auslandsgesellschaft.de (2024). *Städtepartnerschaften. Entwickeln. Leben. Ausbauen. Finanzieren*, nouvelle édition actualisée, Dortmund : Auslandsgesellschaft.de, disponible à l'adresse : https://staedtepartnerschaftennrw.org/wp-content/uploads/2024/10/Broschuere_Staedtepartnerschaften_2024.pdf.

Auslandsgesellschaft.de/Europe Direct Dortmund (2022). *Digital international! Neue Formate für städtepartnerschaftlichen Austausch*, Dortmund : Auslandsgesellschaft.de, disponible à l'adresse : https://staedtepartnerschaftennrw.org/wp-content/uploads/2022/02/Handbuch_Digital-International-2022-02.pdf.

Baasner, Frank (2023). *Passer le relais entre générations : le rôle des jeunes adultes dans les partenariats entre collectivités françaises et allemandes* (Panorama, 5), Paris/Berlin : OFAJ, disponible à l'adresse : <https://www.ofaj.org/sites/default/files/media/panorama-5-jumelages-passier-le-relais-entre-generations.pdf>.

Commission européenne (2022). *Le guide de financement CulturEU. Opportunités de financement pour les secteurs culturels et créatifs 2021-2027*, Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne, disponible à l'adresse : <https://culture.ec.europa.eu/fr/funding/cultureu-funding-guide/booklet>.

Commission Franco-Allemande de la Jeunesse (2019). *101 idées pour l'amitié franco-allemande*, 2^e édition, Mainz, disponible à l'adresse : <https://101.dfja.eu/fr/broschuere-lesen/>.

Deutsche Stiftung für Engagement und Ehrenamt (éd.) (2024). *Menschen für Engagement begeistern. Tipps und Strategien aus der Praxis, um Freiwillige zu gewinnen*, Neustrelitz, disponible à l'adresse : https://www.deutsche-stiftung-engagement-und-ehrenamt.de/wp-content/uploads/2024/07/DSEE_Ratgeber_Menschen-fuer-Engagement-begeistern.pdf.

Fonds citoyen franco-allemand (2025). *Jumelages de demain. Workbook*, Paris/Berlin, disponible à l'adresse : https://www.buergerfonds.eu/sites/default/files/2025-05/WORKBOOK_VF_WEB_aus%C3%BCllbar.pdf.

Forum pour l'avenir franco-allemand (2024). *Dialoguer en ligne. Guide pratique de l'animation en ligne*, Berlin, disponible à l'adresse : https://publications.rifs-potsdam.de/rest/items/item_6004654_3/component/file_6004655/content.

Keller, Eileen (2018). *Les jumelages de collectivités territoriales – renforcer le sentiment citoyen européen*, Gütersloh : Bertelsmann Stiftung, disponible à l'adresse : https://www.bertelsmann-stiftung.de/fileadmin/files/BSt/Publikationen/GrauePublikationen/EZ_Staedtepartnerschaften_2018_frz.pdf.

Keller, Eileen (dir.) (2019). *Das kommunale Europa stärken. Engagiert für die Städte- und Kommunalpartnerschaften in Baden-Württemberg. Praktische Erfahrungen aus der Partnerschaftsarbeit*, Ludwigsburg: Deutsch-Französisches Institut/Staatsministerium Baden-Württemberg, disponible à l'adresse : https://www.dfi.de/fileadmin/dfi/pdf/veroeffentlichungen/sonstige/KommunPartnerschaften_2019-06-19.pdf.

1. Tous les sites internet référencés ici et dans le reste du texte ont été consultés le 1^{er} juillet 2025.

Marchetti, Andreas (2019). *Les jumelages de villes et communes. Structures – pratique – avenir dans une perspective franco-allemande* (Guide d'éducation politique, 26), ed. par Philipp Lerch/Melanie Piepenschneider, Sankt Augustin/Berlin : Konrad-Adenauer-Stiftung, disponible à l'adresse : <https://www.kas.de/documents/252038/4521287/Les+jumelages+de+ville+et+communes+-+Guide+d%E2%80%99%C3%A9ducation.pdf>.

Office franco-allemand pour la Jeunesse (2025a). *Jumelages et partenariats régionaux. Votre guide pour organiser un échange de jeunes*, Paris/Berlin, disponible à l'adresse : https://www.ofaj.org/sites/default/files/2025-05/Guide_jumelages_partenariats_0.pdf.

Office franco-allemand pour la Jeunesse (2025b). *Pistes pour une organisation plus écoresponsable d'un projet international de jeunesse*, Paris/Berlin, disponible à l'adresse : https://www.ofaj.org/sites/default/files/2025-03/pistes_projets_ecoresponsables.pdf.

Rat der Gemeinden und Regionen Europas/ Deutsche Sektion (éd.) (2020). *Gute Beispiele der kommunalen Europaarbeit im Rat der Gemeinden und Regionen Europas (RGRE)*, Cologne, disponible à l'adresse : https://www.rgre.de/fileadmin/user_upload/pdf/publikationen/2020_Gute_Beispiele_der_kommunalen_Europaarbeit.pdf.

Transformationsstelle für die deutsch-französische Zivilgesellschaft (2025). *Junge Menschen erreichen und einbinden (VDFG Praxistipps)*, s.l. : VDFG, disponible à l'adresse : <https://vdfg.de/wp-content/uploads/2025/08/VDFG-Praxistipps-Junge-Menschen-erreichen-und-einbinden-08-2025.pdf>.

On peut également se référer aux conseils de lecture de :

- la *Netzwerkstelle Städtepartnerschaften* du site Auslandsgesellschaft.de au lien suivant <https://staedtepartnerschaftenrw.org/lesetipps/> ;
- ainsi qu'à l'ensemble des conseils pratiques de la VDFG, disponibles sur <https://vdfg.de/praxistipps/> ;
- et aux informations de la plateforme jumelage.eu, disponibles à <https://www.jumelage.eu/fr/Manuels/Guides.html>.

Articles, rapports et études

- Baasner, Frank (2011). « Was zeichnet eine gute Städtepartnerschaft aus? Städtepartnerschaften in Europa heute », in : Deutscher Städte- und Gemeindebund (éd.) : *Städtepartnerschaften. Instrument der « kommunalen Außenpolitik » der Städte und Gemeinden* (DStGB Dokumentation, 104), Burgwede I : Winkler & Stenzel : pp. 9-11, disponible à l'adresse : <https://www.dstgb.de/publikationen/dokumentationen/nr-104-staedtepartnerschaften-instrument-der-kommunalen-aussenpolitik-der-staedte-und-gemeinden/doku104.pdf>.
- Becker, Helle (2020). *Die Zugangsstudie. Ergebnisse des Forschungsprojektes*, Cologne : Forschung und Praxis im Dialog – Internationale Jugendarbeit (FPD), disponible à l'adresse : https://www.zugangsstudie.de/wp-content/uploads/2020/01/Brosch%C3%BCre_Die-Zugangsstudie_Ergebnisse-des-Forschungsprojektes_Stand-August-2019.pdf.
- Demesmay, Claire (2022). *Si loin, si proches : chances et défis de la coopération entre l'Est de l'Allemagne et la France* (Panorama, 1), Paris/Berlin : OFAJ, disponible à l'adresse : <https://www.ofaj.org/sites/default/files/media/panorama-papers-si-loin-si-proches-chances-et-defis-de-la-cooperation-entre-lest-de-lallemande-et-la.pdf>.
- Falkenhain, Mariella/Michael Hoelscher/Alexander Ruser (2012). « Twinning Peaks – Potential and Limits of an Evolving Network in Shaping Europe as a Social Space », in : *Journal of Civil Society*, 8. année, n° 3 : pp. 229-250.
- Filipová, Lucie (2015). *Erfüllte Hoffnung. Städtepartnerschaften als Instrument der deutsch-französischen Aussöhnung, 1950-2000* (Veröffentlichungen des Instituts für Europäische Geschichte Mainz. Abt. für Universalgeschichte, p. 237), Göttingen : Vandenhoeck & Ruprecht.
- Fonds citoyen franco-allemand (2023). *Rapport d'activité et d'impact 2022*, Paris/Berlin.
- Fonds citoyen franco-allemand (2024). *Rapport d'activité et d'impact 2023*, Paris/Berlin.
- Marchetti, Andreas (2022). « Europa der Kommunen », in : Werner Weidenfeld/Wolfgang Wessels (éd.) : *Jahrbuch der Europäischen Integration 2022*, Baden-Baden : Nomos : pp. 167-168.
- Marchetti, Andreas (2023). « Europa der Kommunen », in : Werner Weidenfeld/Wolfgang Wessels (éd.) : *Jahrbuch der Europäischen Integration 2023*, Baden-Baden : Nomos : pp. 169-170.
- Marchetti, Andreas (2024). « Europa der Kommunen », in : Werner Weidenfeld/Wolfgang Wessels (éd.) : *Jahrbuch der Europäischen Integration 2024*, Baden-Baden : Nomos : pp. 173-174.
- Marchetti, Andreas (2025). « Jumelages en temps de guerre », in : dokdoc.eu, 10 janvier 2025, disponible à l'adresse : <https://dokdoc.eu/fr/2025/01/10/jumelages-en-temps-de-guerre/>.
- Möller, Almut (2020). « Europa der Bürger », in : Martin Große Hüttmann/Hans-Georg Wehling (éd.) : *Das Europalexikon*, 3^e éd., Bonn : J. H. W. Dietz Nachf., disponible à l'adresse : <https://www.bpb.de/kurz-knapp/lexika/das-europalexikon/176850/europa-der-buerger/>.
- Riese, Dorothee e. a. (2024). « Dead or alive? Erfolgsbedingungen für europäische Städtepartnerschaften », in : *integration*, 47. Jg., n° 3 : pp. 239-253.
- Simonson, Julia e. a. (2021). *Freiwilliges Engagement in Deutschland. Zentrale Ergebnisse des Fünften Deutschen Freiwilligensurveys (FWS 2019)*, Berlin : Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend, disponible à l'adresse : <https://www.bmfsfj.de/resource/blob/176836/7dff0b4816c6c652fec8b9eff5450b6/freiwilliges-engagement-in-deutschland-fuenfter-freiwilligensurvey-data.pdf>.
- Ville de Paris (2022). « Paris n'est jumelée qu'avec une seule ville, Rome », disponible à l'adresse : <https://www.paris.fr/pages/paris-n'est-jumelee-qu-avec-une-seule-ville-rome-7485>.

Index des personnes

Éditrice et auteur

Anja Czymmeck

dirige depuis septembre 2023 le bureau de la Fondation Konrad-Adenauer en France. Auparavant, elle était directrice de la Fondation au Brésil et référente pour les pays andins au sein de l'équipe Amérique latine, ainsi que référente au sein de l'équipe Europe pour l'Europe occidentale et les pays nordiques. Elle a déjà acquis une expérience internationale pour la Fondation entre 2001 et 2003 en tant qu'assistante de projet au Venezuela, de 2007 à janvier 2011 en tant que directrice du bureau régional pour le Nord et le Nord-Est du Brésil, ainsi que de février 2011 à fin 2015 en tant que collaboratrice à l'étranger pour la Macédoine du Nord et le Kosovo. Elle travaille pour la Fondation Konrad-Adenauer depuis 1998. En plus de ses missions à l'étranger, elle a été référente au sein du département principal « Coopération européenne et internationale » de la Fondation (équipe Programmes nationaux, équipe Amérique latine, équipe Europe) ainsi qu'au Secrétariat général.

Andreas Marchetti

est né en 1975 à Pirmasens. Il est diplômé en sciences politiques de l'université de Bonn et de l'université de Toulouse. Il est le fondateur de politglott GmbH, une entreprise sociale de conseil et d'éducation politique, qui a son siège à Bad Honnef. Il est également professeur honoraire de l'université de Paderborn et enseigne régulièrement sur le campus franco-allemand de Sciences Po Paris à Nancy.

Interlocutrices et interlocuteurs

Cécile Aurand

Chargée de Mission Jeunesse et relations franco-allemandes, AFCCRE, Orléans.

Coline Blache

Chargée de projets « Jumelages et partenariats régionaux », Office franco-allemand pour la Jeunesse, Paris.

Jonas Brenner

Vizepräsident, Deutsch-Französischer Jugendausschuss e. V., Mainz.

Beate Brockmann

Referentin der Netzwerkstelle Städtepartnerschaften der Auslandsgesellschaften de e. V., Dortmund.

Jochen Butt-Pośnik

Leiter, Kontaktstelle CERV Deutschland, Bonn.

Anaïs Dufros

Assistentin, Europabüro des Deutschen Städte- und Gemeindebundes in Brüssel.

Lyudmyla Dvorkina

Wissenschaftliche Mitarbeiterin, Geschäftsstelle, Rat der Gemeinden und Regionen Europas - Deutsche Sektion, Köln.

Florian Fangmann

Leiter des Centre Français de Berlin.

Jochen Hake

Präsident, Vereinigung Deutsch-Französischer Gesellschaften für Europa e. V., Mainz.

Dr Eileen Keller

Wissenschaftliche Mitarbeiterin, Deutsch-Französisches Institut, Ludwigsburg.

Bénédicte King

Wissenschaftliche Mitarbeiterin, Deutsch-Französisches Institut, Ludwigsburg.

Benjamin Kurn

Responsable, Fonds citoyen franco-allemand,
Berlin/Paris.

Dr Margarete Mehdorn

Vorsitzende des Stiftungsrates, Familie Mehdorn
Stiftung zur Förderung der Neurochirurgischen
Forschung und der Interkulturellen
Kommunikation, Kiel.

Frauke Muth

Leiterin, JUGEND für Europa, Bonn.

Anna Noddeland

Geschäftsführerin, Institut für europäische
Partnerschaften und internationale
Zusammenarbeit e. V., Hürth.

Dr Kai Pfundheller

Leitung des Instituts für Politische Bildung sowie
der Netzwerkstelle Städtepartnerschaften
der Auslandsgesellschaft.de e. V., Dortmund.

Dr Anne Pirwitz

Vorsitzende, Koordinierungsstelle
Ostdeutschland-Frankreich e. V., Magdeburg.

Jean-Michael Prats

Président, Fédération des Acteurs
Franco-Allemands pour l'Europe,
Le Chesnay-Rocquencourt.

Bernhard Schaupp

Directeur de la Maison de Rhénanie-Palatinat
et Consul honoraire de la République fédérale
d'Allemagne à Dijon.

Sophie Scholz

Leitung, Programm Engagierte Land,
Deutsche Stiftung für Engagement und Ehrenamt,
Neustrelitz.

Jonathan Spindler

Geschäftsführer, Partnerschaftsverband
Rheinland-Pfalz/4er Netzwerk e. V., Mainz.



—
Français